

Département de l'Allier

Commune de MONTBEUGNY

**Enquête publique unique concernant les demandes d'autorisation
environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique
présentées par la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES en vue
d'obtenir l'autorisation pour la création d'un entrepôt logistique**

PIÈCES TÉMOIN

- *Pièce Témoign n° 1 – Décision n° E22000111/63 du 22 décembre 2022 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand désignant le commissaire-enquêteur.*
- *Pièce Témoign n° 2 – Arrêté préfectoral n° 105 bis/2023, du 11 janvier 2023, portant ouverture d'une enquête publique unique concernant les demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique présentées par la société Eiffage Construction Confluences en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de Montbeugny.*
- *Pièce Témoign n° 3-1 - Avis au public.*
- *Pièce Témoign n° 3-2 – Justification de l'affichage en mairie et sur les lieux à au moins J-15 (23 janvier 2023).*
- *3-2-1 – Reportage photographique du 23 janvier 2023 du commissaire-enquêteur.*
- *3-2-2 – Certificats d'affichage de Messieurs les Maires de Lusigny, de Montbeugny, de Toulon-sur-Allier et d'Yzeure.*
- *Pièce Témoign n° 3-3 – Justification de l'insertion de l'avis d'enquête dans deux journaux régionaux.*
- *3-3-1 Quotidien "La Montagne" éditions de l'Allier du 23 janvier 2023 et du 9 février 2023.*
- *3-3-2 Hebdomadaire "La Semaine de l'Allier" du 18 janvier 2023 et du 9 février 2023.*
- *Pièce Témoign n° 3-4 – Justification de la publication de l'avis d'enquête sur le site Internet de la Préfecture de l'Allier.*
- *Pièce Témoign n° 4 – Procès-verbal de la rencontre du porteur de projet du 23 janvier 2023, préalable à l'ouverture de l'enquête publique.*
- *Pièce Témoign n° 5 – Procès-verbal de la réunion publique organisée à la salle des fêtes de Montbeugny le 20 février 2023 ; reportage du journal « La Montagne » ; invitation à la réunion.*
- *Pièce Témoign n° 6 – Copie des pages utiles des registres d'enquête papier et numérique.*
- *Pièce Témoign n° 7 – Procès-verbal de synthèse des observations du public au cours de l'enquête.*
- *Pièce Témoign n° 8 – Mémoire en réponse du porteur de projet.*

Département de l'Allier

Commune de MONTBEUGNY

**Enquête publique unique concernant les demandes d'autorisation
environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique
présentées par la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES en vue
d'obtenir l'autorisation pour la création d'un entrepôt logistique**

PIÈCES TÉMOIN

- **Pièce Témoign n° 1** – Décision n° E22000111/63 du 22 décembre 2022 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand désignant le commissaire-enquêteur.
- **Pièce Témoign n° 2** – Arrêté préfectoral n° 105 bis/2023, du 11 janvier 2023, portant ouverture d'une enquête publique unique concernant les demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique présentées par la société Eiffage Construction Confluences en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de Montbeugny.
- **Pièce Témoign n° 3-1** - Avis au public.
- **Pièce Témoign n° 3-2** – Justification de l'affichage en mairie et sur les lieux à au moins J-15 (23 janvier 2023).
 - **3-2-1** – Reportage photographique du 23 janvier 2023 du commissaire-enquêteur.
 - **3-2-2** – Certificats d'affichage de Messieurs les Maires de Lusigny, de Montbeugny, de Toulon-sur-Allier et d'Yzeure.
- **Pièce Témoign n° 3-3** – Justification de l'insertion de l'avis d'enquête dans deux journaux régionaux.
 - **3-3-1** Quotidien "La Montagne" éditions de l'Allier du 23 janvier 2023 et du 9 février 2023.
 - **3-3-2** Hebdomadaire "La Semaine de l'Allier" du 18 janvier 2023 et du 9 février 2023.
- **Pièce Témoign n° 3-4** – Justification de la publication de l'avis d'enquête sur le site Internet de la Préfecture de l'Allier.
- **Pièce Témoign n° 4** – Procès-verbal de la rencontre du porteur de projet du 23 janvier 2023, préalable à l'ouverture de l'enquête publique.
- **Pièce Témoign n° 5** – Procès-verbal de la réunion publique organisée à la salle des fêtes de Montbeugny le 20 février 2023 ; reportage du journal « La Montagne » ; invitation à la réunion.
- **Pièce Témoign n° 6** – Copie des pages utiles des registres d'enquête papier et numérique.
- **Pièce Témoign n° 7** – Procès-verbal de synthèse des observations du public au cours de l'enquête.
- **Pièce Témoign n° 8** – Mémoire en réponse du porteur de projet.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

29/12/2022

N° E22000111 /63

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CLERMONT-FERRAND

La présidente

Décision désignation commissaire

CODE : 2

Vu enregistrée le 22/12/2022, la lettre par laquelle la préfète de l'Allier demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique portant sur le projet de demande d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique pour la création d'un entrepôt Seveso haut, situé sur le territoire de la commune de Montbeugny ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Daniel Blanchard est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la préfète de l'Allier et à Monsieur Daniel Blanchard.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29/12/2022

La présidente,



Sylvie Bader-Koza

N° 105 bis/2023 du 11 janvier 2023

ARRÊTÉ

**portant ouverture d'une enquête publique unique
concernant les demandes d'autorisation environnementale
et d'institution de servitudes d'utilité publique
présentées par la Société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES
en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'un entrepôt logistique
sur le territoire de la commune de MONTBEUGNY**

**La Préfète de l'Allier
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L 122-1 à L 122-3-4, L 123-1 et suivants, L 181-1 à L 181-31, L 511-1 et suivants, L 512-1, L 515-8 à L 515-11, L 515-37, R 122-1 à R 122-27, R 123-1 et suivants, R 181-1 et suivants, et R 515-91 à R 515-95 ;

Vu la demande d'autorisation environnementale déposée par procédure dématérialisée le 30 juillet 2021 par la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES, qui a fait l'objet d'un accusé de réception le 30 juillet 2021, complétée le 30 mai 2022, relative à la création d'un entrepôt logistique situé sur le territoire de la commune de Montbeugny (03340), ZAC LOGIPARC 03 ;

Vu la demande de servitudes d'utilité publique (SUP) accompagnant la demande d'autorisation environnementale ;

Vu le projet d'arrêté préfectoral instituant le périmètre de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour du site industriel projeté ;

Vu les plans et documents présentés à l'appui des demandes, et notamment l'évaluation environnementale, l'étude d'impact et l'étude des dangers ;

Vu les avis des services recueillis lors de la phase d'examen ;

Vu l'avis délibéré n° 2022-ARA-AP-1371 du 29 juillet 2022 de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes (MRAe), et le mémoire en réponse produit le 15 septembre 2022 par la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES ;

Vu les rapports des 6 décembre 2022 de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes relatifs aux demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique ;

Vu la décision de Mme la présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand du 29 décembre 2022 portant désignation d'un commissaire enquêteur ;

Considérant que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête publique ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1 : Une enquête publique unique, d'une durée de 43 jours, est ouverte dans la commune de MONTBEUGNY, du **lundi 6 février 2023, à partir de 9 heures, et jusqu'au lundi 20 mars 2023 inclus, 12 heures**, relative aux demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique (SUP) présentées par la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES, dont le siège social est situé 3 rue Hrant Dink, 69285 Lyon Cedex 02, en vue de la création d'un entrepôt logistique situé sur le territoire de la commune de Montbeugny (03340), ZAC LOGIPARC 03.

Les servitudes d'utilité publique visent à limiter la constructibilité et l'usage des sols dans le périmètre dans lequel elles sont instituées. Elles concernent les parcelles cadastrales listées dans le tableau ci-dessous :

Section	Numéros de parcelles
A Zone d'activité LOGIPARC 03 Carte communale de Montbeugny : «Zone classée constructible réservée à l'accueil d'activités économiques»	1262 - 1263 - 1264 - 1273 - 1277 - 1278 - 1279 - 1280 - 1281 - 1282 - 1283 - 1284 - 1285 - 1313 - 1314 - 1315 - 1316 - 1317 - 1319 - 1323 - 1324 - 1325 - 1326 - 1370 - 1371 - 1374 - 1376

Les installations projetées relèvent du régime de l'Autorisation de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment au titre de rubriques 4XXX.

Les rubriques 4110, 4120, 4140, 4150, 4330, 4510, 4511 conduisent à conférer au projet le statut d'établissement Seveso Seuil Haut.

Article 2 : Le dossier d'enquête, constitué de la demande d'autorisation environnementale accompagnée notamment d'un rapport d'étude d'incidence environnementale, et de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique accompagnée d'un projet d'arrêté préfectoral instituant le périmètre de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour du site industriel projeté, sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, sur support papier, et en version numérique sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, en mairie de Montbeugny, 62 rue de l'Agriculture. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie pendant cette période, soit :

Lundi, mercredi, jeudi, samedi : 9h00 à 12h00

Mardi, vendredi : 9h00 à 12h00 - 16h00 à 18h00

Les documents précités sont également consultables sur le site mis en place pour l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-montbeugny>

Ce lien est disponible sur le site internet de la préfecture de l'Allier : www.allier.gouv.fr -

[Accueil](#) > [Publications](#) > [Enquêtes et consultations publiques](#) > [Consultations publiques en cours](#)

Article 3 : Un avis au public annonçant l'ouverture de l'enquête :

- sera publié, par les soins de la préfète de l'Allier et aux frais du pétitionnaire, en caractères apparents, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux du département de l'Allier : «La Montagne Centre France Quotidien» et «La Semaine de l'Allier».

Il sera justifié de cette formalité de publicité par un exemplaire de chaque journal contenant l'insertion.

- sera affiché, par les soins du maire, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique, en mairie de Montbeugny ;

- sera affiché, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique, par les soins des maires de Lusigny, Toulon-sur-Allier et Yzeure, communes se situant en limite immédiate du projet et par conséquent concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement envisagé peut être la source et compris dans un rayon d'au moins 3 kms autour de l'installation.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires précités.

- sera affiché, par les soins de la Société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES, dans les mêmes conditions de délai et de durée, sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage de l'aménagement projeté et visible de la voie publique. Cette affiche au format A2 (42 x 59,4 cm) devra comporter le titre "avis d'enquête publique" en caractères gras d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées en caractères noirs sur fond jaune.

Article 4 : La présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné, par décision du 29 décembre 2022, M. Daniel BLANCHARD, technicien supérieur de l'Équipement, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire. En cas d'empêchement, l'enquête sera interrompue. Lorsque le commissaire enquêteur remplaçant aura été désigné par le tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui et que la date de reprise de l'enquête aura été fixée, un arrêté de reprise d'enquête sera pris et publié dans les mêmes conditions que l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Article 5 : Une réunion publique, organisée par le commissaire enquêteur, se tiendra le lundi 20 février 2023 à partir de 18 heures 15, à la salle polyvalente de Montbeugny, rue de l'Agriculture.

Article 6 : Toute personne intéressée ayant des observations ou des propositions à présenter sur le projet pourra pendant toute la durée de l'enquête :

- soit les consigner par écrit sur le registre, préalablement coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairie de Montbeugny, aux jours et heures d'ouverture précités à l'article 2 ;

- soit les formuler par lettre transmise au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Montbeugny, 62 rue de l'Agriculture, 03340 Montbeugny, à l'attention de M. Daniel BLANCHARD, qui les annexera au registre d'enquête tenu à la disposition du public ;

- soit les faire connaître oralement auprès du commissaire enquêteur qui recevra personnellement le public aux jours et horaires suivants à la mairie de Montbeugny :

- | | | |
|-------------------------|----|-------------|
| • Lundi 6 février 2023 | de | 9 H à 12 H |
| • Jeudi 16 février 2023 | de | 9 H à 12 H |
| • Lundi 20 février 2023 | de | 16 H à 18 H |
| • Jeudi 9 mars 2023 | de | 9 H à 12 H |
| • Lundi 20 mars 2023 | de | 9 H à 12 H |

- soit les formuler par courrier électronique à l'adresse suivante :
eiffage-construction-confluences-montbeugny@mail.registre-numerique.fr

- soit les inscrire sur un registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-montbeugny>

Les observations enregistrées sur le registre d'enquête papier seront consultables sur le site susvisé.

Article 7 : A l'expiration de l'enquête, le **lundi 20 mars 2023 à 12 heures**, le registre dématérialisé sera clos et le registre d'enquête écrit, clos également et signé par le commissaire enquêteur.

Article 8 : Dans la huitaine suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire ses observations dans un délai de 15 jours.

Le commissaire enquêteur rédigera d'une part un rapport dans lequel il relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies et, d'autre part, ses conclusions motivées qui doivent figurer dans un document séparé et préciser si elles sont ou non favorables aux demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que le registre d'enquête et le dossier ayant été soumis à enquête publique devront parvenir à la préfète de l'Allier, Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Ingénierie Territoriale – Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique, dans le délai de 30 jours à compter de la date de la clôture de l'enquête, ainsi qu'à la présidente du tribunal administratif.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressées dès leur réception par la préfète au demandeur et aux maires des communes concernées par l'enquête publique, ainsi qu'à Moulins Communauté. Ces documents seront également consultables en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr.

Article 9 : Toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance en préfecture, Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Ingénierie Territoriale – Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique, et dans les mairies concernées, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Article 10 : Les conseils municipaux des communes de Montbeugny, Lusigny, Toulon-sur-Allier et Yzeure, ainsi que le conseil communautaire de Moulins Communauté, sont appelés à donner leur avis, dès l'ouverture de l'enquête, sur les demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique présentées. Ne seront pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête, soit avant le 5 avril 2023.

Article 11 : L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou la décision de refus est la préfète de l'Allier.

La préfète de l'Allier ne pourra autoriser l'installation qu'après avoir statué sur le projet d'institution des servitudes d'utilité publique.


Article 12 : Des informations peuvent être demandées sur le projet auprès de :

Société EIFFAGE CONSTRUCTIONS CONFLUENCES
à l'attention de M. Gérard BARRERO, Directeur
3 rue Hrant Dink
69285 Lyon Cedex 02
Téléphone : 04 72 27 26 70
Courriel : gerard.barrero@eiffage.com

Article 13 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Allier, le commissaire enquêteur, les maires des communes de Montbeugny, Lusigny, Toulon-sur-Allier, Yzeure, et le président de Moulins-Communauté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne Rhône-Alpes.

Moulins, le 11 JAN. 2023

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire général


Alexandre SANZ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique unique
concernant les demandes d'autorisation environnementale
et d'institution de servitudes d'utilité publique
présentées par la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES
en vue d'obtenir l'autorisation pour la création
d'un entrepôt logistique
sur le territoire de la commune de MONTBEUGNY**

Par arrêté préfectoral n° 105 bis/2023 du 11 janvier 2023, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 43 jours, est prescrite du **lundi 6 février 2023 jusqu'au lundi 20 mars 2023 inclus**.

Les servitudes d'utilité publique visent à limiter la constructibilité et l'usage des sols dans le périmètre dans lequel elles sont instituées. Elles concernent les parcelles cadastrales listées dans le tableau ci-dessous :

Section	Numéros de parcelles
A <i>Zone d'activité LOGIPARC 03 Carte communale de Montbeugny : «Zone classée constructible réservée à l'accueil d'activités économiques»</i>	1262 - 1263 - 1264 - 1273 - 1277 - 1278 - 1279 - 1280 - 1281 - 1282 - 1283 - 1284 - 1285 - 1313 - 1314 - 1315 - 1316 - 1317 - 1319 - 1323 - 1324 - 1325 - 1326 - 1370 - 1371 - 1374 - 1376

Les installations projetées relèvent du régime de l'Autorisation de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment au titre de rubriques 4XXX.

Les rubriques 4110, 4120, 4140, 4150, 4330, 4510, 4511 conduisent à conférer au projet le statut d'établissement Seveso Seuil Haut.

Les communes concernées par cette enquête sont :
Montbeugny, Lusigny, Toulon-sur-Allier, Yzeure.

Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est M. Daniel BLANCHARD, technicien supérieur de l'Équipement, en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le dossier d'enquête, constitué de la demande d'autorisation environnementale accompagnée notamment d'un rapport d'étude d'incidence environnementale, et de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique accompagnée d'un projet d'arrêté préfectoral instituant le périmètre de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour du site industriel projeté, **est consultable pendant la durée de l'enquête** :

- sur le **site internet de la préfecture de l'Allier** à l'adresse suivante :
www.allier.gouv.fr - Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours ;

- sur **support papier et en version numérique** sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public en **mairie de Montbeugny, 62 rue de l'Agriculture**.

Le public pourra en prendre connaissance **aux jours et heures d'ouverture de la mairie** pendant cette période, soit :

* **Lundi, mercredi, jeudi, samedi** : 9h à 12h
* **Mardi, vendredi** : 9h à 12h - 16h à 18h

- sur la **plateforme électronique** mise en place pour l'enquête :
<https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-montbeugny>

Les observations et propositions écrites du public sur ce projet pourront être formulées à partir du lundi 6 février 2023, 9 heures, jusqu'au lundi 20 mars 2023 inclus, 12 heures (heure de clôture de l'enquête), selon les modalités suivantes :

- **sur un registre d'enquête disponible en mairie de Montbeugny**, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture précités

- **par courrier adressé à l'attention de M. Daniel BLANCHARD, commissaire enquêteur, à la mairie de Montbeugny**

- **par courrier électronique** à l'adresse suivante :
eiffage-construction-confluences-montbeugny@mail.registre-numerique.fr

- soit les inscrire sur un **registre dématérialisé** accessible à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-montbeugny>

- **directement et oralement auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences assurées les jours suivants à la mairie de Montbeugny** :

- **Lundi 6 février 2023** de 9 H à 12 H
- **Jeudi 16 février 2023** de 9 H à 12 H
- **Lundi 20 février 2023** de 16 H à 18 H
- **Jeudi 9 mars 2023** de 9 H à 12 H
- **Lundi 20 mars 2023** de 9 H à 12 H

Les observations enregistrées sur le registre d'enquête papier seront consultables sur le site susvisé.

Une réunion publique, organisée par le commissaire enquêteur, se tiendra le lundi 20 février 2023 à 18h15, à la salle polyvalente de Montbeugny, rue de l'Agriculture.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

**Société EIFFAGE CONSTRUCTIONS CONFLUENCES
à l'attention de M. Gérard BARRERO, Directeur
3 rue Hrant Dink
69285 Lyon Cedex 02
Téléphone : 04 72 27 26 70
Courriel : gerard.barrero@eiffage.com**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Montbeugny et sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou la décision de refus est la préfète de l'Allier.

La préfète de l'Allier ne pourra autoriser l'installation qu'après avoir statué sur le projet d'institution des servitudes d'utilité publique.

Affichage en mairie de Toulon-sur-Allier

La Préfète de l'Allier
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique unique
concernant les demandes d'autorisation environnementale
et d'institution de servitudes d'utilité publique
présentées par la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES
en vue d'obtenir l'autorisation pour la création
d'un entrepôt logistique
sur le territoire de la commune de MONTBEUGNY**

Par arrêté préfectoral n° 105 bis/2023 du 11 janvier 2023, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 43 jours, est prescrite du lundi 6 février 2023 jusqu'au lundi 20 mars 2023 inclus.

Les servitudes d'utilité publique visent à limiter la constructibilité et l'usage des sols dans le périmètre dans lequel elles sont matérialisées. Elles concernent les parcelles cadastrales listées dans le tableau ci-dessous.

Secteur	Numéros de parcelles
A	1262 - 1263 - 1264 - 1273 - 1277 - 1278 - 1279 - 1280 - 1281 - 1282 - 1283 - 1284 - 1285 - 1313 - 1314 - 1315 - 1316 - 1317 - 1319 - 1323 - 1324 - 1325 - 1326 - 1370 - 1371 - 1374 - 1376
Zone d'activité LOGIPARC 03 Carte communale de Montbeugny « Zone classée constructible réservée à l'accueil d'activités économiques »	

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment au titre de rubriques 4XXX.
Les rubriques 4110, 4120, 4140, 4150, 4330, 4510, 4511 conduisent à conférer au projet le statut d'établissement Seveso Seul Haut.

Les communes concernées par cette enquête sont : Montbeugny, Lusigny, Toulon-sur-Allier, Yzeure.

Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est M. Daniel BLANCHARD, technicien supérieur de l'Équipement, en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le dossier d'enquête, constitué de la demande d'autorisation environnementale accompagnée notamment d'un rapport d'étude d'incidence environnementale, et de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique accompagnée d'un projet d'arrêté préfectoral instituant le périmètre de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour du site industriel projeté, est consultable pendant la durée de l'enquête.

- sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr
Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours

- sur support papier et en version numérique sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public en mairie de Montbeugny, 62 rue de l'Agriculture.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie pendant cette période, soit :

* Lundi, mercredi, jeudi, samedi : 9h à 12h
* Mardi, vendredi : 9h à 12h - 16h à 18h

- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête :
<https://www.registre-numerique.fr/affichage-costruction-confluentes-montbeugny>

Les observations et propositions écrites du public sur ce projet pourront être formulées à partir du lundi 6 février 2023, 9 heures, jusqu'au lundi 20 mars 2023 inclus, 12 heures (heures de clôture de l'enquête) selon les modalités suivantes :

- sur un registre d'enquête disponible en mairie de Montbeugny, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouvertures précitées

- par courrier adressé à l'attention de M. Daniel BLANCHARD, commissaire enquêteur, à la mairie de Montbeugny

- par courrier électronique à l'adresse suivante :
eiffage-construction-confluentes-montbeugny@mail.registre-numerique.fr

- soit les inscrire sur un registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/affichage-costruction-confluentes-montbeugny>

- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences assurées les jours suivants à la mairie de Montbeugny :

* Lundi 6 février 2023 de 9 h à 12 h
* Jeudi 15 février 2023 de 9 h à 12 h
* Lundi 20 février 2023 de 16 h à 18 h
* Jeudi 9 mars 2023 de 9 h à 12 h
* Lundi 20 mars 2023 de 9 h à 12 h

Les observations enregistrées sur le registre d'enquête papier seront consultables sur le site susvisé.

Une réunion publique, organisée par le commissaire enquêteur, se tiendra le lundi 20 février 2023 à 18h15, à la salle polyvalente de Montbeugny, rue de l'Agriculture.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

Société EIFFAGE CONSTRUCTIONS CONFLUENCES
à l'attention de M. Gérard BARRERO, Directeur
3 rue Hrant Dink
69285 Lyon Cedex 02
Téléphone : 04 72 27 26 70
Courriel : gerard.barrero@eiffage.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Montbeugny et sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou la décision de refus est la préfète de l'Allier.

La préfète de l'Allier ne pourra autoriser l'installation qu'après avoir statué sur le projet d'institution des servitudes d'utilité publique.

23.01.2023 13:44

Affichage en mairie d'Yzeure (services techniques)

La Préfète de l'Allier
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique unique
concernant les demandes d'autorisation environnementale
et d'institution de servitudes d'utilité publique
présentées par la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES
en vue d'obtenir l'autorisation pour la création
d'un entrepôt logistique
sur le territoire de la commune de MONTBEUGNY

Par arrêté préfectoral n° 105 bis/2023 du 11 janvier 2023, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 45 jours, est prescrite du **lundi 6 février 2023** jusqu'au **lundi 20 mars 2023** inclus.

Les servitudes d'utilité publique visent à limiter la constructibilité et l'usage des sols dans le périmètre dans lequel elles sont instituées. Elles concernent les parcelles cadastrales listées dans le tableau ci-dessous.

Secteurs	Nombres de parcelles
A	1262 - 1263 - 1264 - 1273 - 1277 - 1278 - 1279 - 1280 - 1281 - 1282 - 1283 - 1284 - 1285 - 1313 - 1314 - 1315 - 1319 - 1317 - 1323 - 1324 - 1325 - 1326 - 1370 - 1371 - 1374 - 1378
Zone d'activité LOGIFARC D3 Carte communale de Montbeugny «Zone classée constructible réservée à l'accueil d'activités économiques»	

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment au titre des rubriques 4XXX.
Les rubriques 4110, 4120, 4140, 4150, 4330, 4510, 4511 conduisent à conférer au projet le statut d'établissement Seveso Seul Haut.

Les communes concernées par cette enquête sont : Montbeugny, Lusigny, Toulon-sur-Allier, Yzeure.

Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est M. Daniel BLANCHARD, technicien supérieur de l'Équipement, en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le dossier d'enquête, constitué de la demande d'autorisation environnementale accompagnée notamment d'un rapport d'étude d'incidence environnementale, et de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique accompagnée d'un projet d'arrêté préfectoral instituant le périmètre de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour du site industriel projeté, est consultable pendant la durée de l'enquête.

- sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr

Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours

- sur support papier et en version numérique sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public en mairie de Montbeugny, 62 rue de l'Agriculture.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie pendant cette période, soit :

- * Lundi, mercredi, jeudi, samedi : 9h à 12h
- * Mardi, vendredi : 9h à 12h - 16h à 18h

- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête :
<https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluentes-montbeugny>

Les observations et propositions écrites du public sur ce projet pourront être formulées à partir du **lundi 6 février 2023, 9 heures**, jusqu'au **lundi 20 mars 2023 inclus, 12 heures** (heure de clôture de l'enquête), selon les modalités suivantes :

- sur un registre d'enquête disponible en mairie de Montbeugny, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture précités

- par courrier adressé à l'attention de M. Daniel BLANCHARD, commissaire enquêteur, à la mairie de Montbeugny

- par courrier électronique à l'adresse suivante :
eiffage-construction-confluentes-montbeugny@mail.registre-numerique.fr

- soit les inscrire sur un registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluentes-montbeugny>

- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences assurées les jours suivants à la mairie de Montbeugny :

- * Lundi 6 février 2023 de 9 H à 12 H
- * Jeudi 16 février 2023 de 9 H à 12 H
- * Lundi 20 février 2023 de 16 H à 18 H
- * Jeudi 9 mars 2023 de 9 H à 12 H
- * Lundi 20 mars 2023 de 9 H à 12 H

Les observations enregistrées sur le registre d'enquête papier seront consultables sur le site susvisé.

Une réunion publique, organisée par le commissaire enquêteur, se tiendra le **lundi 20 février 2023 à 18h15**, à la salle polyvalente de Montbeugny, rue de l'Agriculture.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

Société EIFFAGE CONSTRUCTIONS CONFLUENCES
à l'attention de M. Gérard BARRERO, Directeur
3 rue Hrant Dink
69285 Lyon Cedex 02
Téléphone : 04 72 27 26 70
Courriel : gerard.barrero@eiffage.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Montbeugny et sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou la décision de refus est la préfète de l'Allier.

La préfète de l'Allier ne pourra autoriser l'installation qu'après avoir statué sur le projet d'institution des servitudes d'utilité publique.

23.01.2023 14:03

Affichage en mairie de Lusigny

Le Préfète de l'Allier
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique unique
concernant les demandes d'autorisation environnementale
et d'institution de servitudes d'utilité publique
présentées par la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES
en vue d'obtenir l'autorisation pour la création
d'un entrepôt logistique
sur le territoire de la commune de MONTBEUGNY

Par arrêté préfectoral n° 105 bis/2023 du 11 janvier 2023, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 43 jours, est prescrite du lundi 6 février 2023 jusqu'au lundi 20 mars 2023 inclus.

Les servitudes d'utilité publique visent à limiter la constructibilité et l'usage des sols dans le périmètre dans lequel elles sont instituées. Elles concernent les parcelles cadastrales listées dans le tableau ci-dessous

Secteur	Numéros de parcelles
A	1262 - 1263 - 1264 - 1273 - 1277 - 1278 - 1279 - 1280 - 1281 - 1282 - 1283 - 1284 - 1285 - 1313 - 1314 - 1315 - 1316 - 1317 - 1319 - 1323 - 1324 - 1325 - 1326 - 1370 - 1371 - 1374 - 1376
Zone d'activité LOGIPARC 03 Carte communale de Montbeugny : «Zone classée constructible réservée à l'accueil d'activités économiques»	

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment au titre de rubriques 4XXX.
Les rubriques 4110, 4120, 4140, 4150, 4330, 4510, 4511 conduisent à conférer au projet le statut d'établissement Seveso Seuil Haut.

Les communes concernées par cette enquête sont : Montbeugny, Lusigny, Toulon-sur-Allier, Yzeure.

Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est M. Daniel BLANCHARD, technicien supérieur de l'Équipement, en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le dossier d'enquête, constitué de la demande d'autorisation environnementale accompagnée notamment d'un rapport d'étude d'incidence environnementale, et de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique accompagnée d'un projet d'arrêté préfectoral instituant le périmètre de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour du site industriel projeté, est consultable pendant la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr
Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours ;

- sur support papier et en version numérique sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public en mairie de Montbeugny, 82 rue de l'Agriculture.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie pendant cette période, soit :

* Lundi, mercredi, jeudi, samedi : 9h à 12h
* Mardi, vendredi : 9h à 12h - 16h à 18h

- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête :
<https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-montbeugny>

- 2 -

Les observations et propositions écrites du public sur ce projet pourront être formulées à partir du lundi 6 février 2023, 9 heures, jusqu'au lundi 20 mars 2023 inclus, 12 heures (heure de clôture de l'enquête), selon les modalités suivantes :

- sur un registre d'enquête disponible en mairie de Montbeugny, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture précitées.

- par courrier adressé à l'attention de M. Daniel BLANCHARD, commissaire enquêteur, à la mairie de Montbeugny.

- par courrier électronique à l'adresse suivante :
eiffage-construction-confluences-montbeugny@mail.registre-numerique.fr

- soit les inscrire sur un registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-montbeugny>

- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences assurées les jours suivants à la mairie de Montbeugny :

* Lundi 6 février 2023 de 9 H à 12 H
* Jeudi 16 février 2023 de 9 H à 12 H
* Lundi 20 février 2023 de 16 H à 18 H
* Jeudi 9 mars 2023 de 9 H à 12 H
* Lundi 20 mars 2023 de 9 H à 12 H

Les observations enregistrées sur le registre d'enquête papier seront consultables sur le site susvisé.

Une réunion publique, organisée par le commissaire enquêteur, se tiendra le lundi 20 février 2023 à 18h15, à la salle polyvalente de Montbeugny, rue de l'Agriculture.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

Société EIFFAGE CONSTRUCTIONS CONFLUENCES
à l'attention de M. Gérard BARRERO, Directeur
3 rue Hrant Dink
69286 Lyon Cedex 02
Téléphone : 04 72 27 25 70
Courriel : gerard.barrero@eiffage.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Montbeugny et sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou la décision de refus est le préfète de l'Allier.

La préfète de l'Allier ne pourra autoriser l'installation qu'après avoir statué sur le projet d'institution des servitudes d'utilité publique.

23.01.2023 14:20

Affichage sur le site du Logiparc 03



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

A retourner dès la clôture de la période d'enquête
(soit à partir du 20 mars 2023, après 12 heures)

à l'adresse suivante :

pref-environnement@allier.gouv.fr

COMMUNE :

Je soussigné(e), Maire de la commune de LUSIGNY (Allier).....

Certifie que l'avis public d'ouverture d'enquête, relatif au projet de demandes
d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes.....

d'utilité publique présentée par la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES
en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'un entrepôt logistique sur le territoire
de la commune de MONTBEUGNY

a été affiché le 6 février 2023.....

dans la commune de LUSIGNY (Allier).....

notamment aux emplacements habituels à la porte de la mairie,
pendant toute la durée de l'enquête prescrite par la réglementation,
soit jusqu'au 20 mars 2023.....

Fait à : LUSIGNY

Le 28 mars 2023

Le Maire,

(cachet de la Mairie)



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**A retourner dès la clôture de la période d’enquête
(soit à partir du 20 mars 2023, après 12 heures)**

à l’adresse suivante :

pref-environnement@allier.gouv.fr

COMMUNE :

Je soussigné(e), Maire de la commune de MONTBEUGNY

Certifie que l’avis public d’ouverture d’enquête, relatif au projet

Demands d’autorisation environnementale et d’institution de
servitudes d’utilité publique présentées par la société EIFFAGE
CONSTRUCTION CONFUENOS - Création d’un entrepôt logistique
à MONTBEUGNY

a été affiché le 06 FEV. 2023

dans la commune de MONTBEUGNY

notamment aux emplacements habituels à la porte de la mairie,

pendant toute la durée de l’enquête prescrite par la réglementation,

soit jusqu’au 21 MARS 2023

Fait à : MONTBEUGNY

Le 29 MARS 2023

Le Maire,

Le Maire,
G. CHARMETANT

(cachet de la Mairie)



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

A retourner dès la clôture de la période d'enquête
(soit à partir du 20 mars 2023, après 12 heures)

à l'adresse suivante :

pref-environnement@allier.gouv.fr

→ mail le
20/3/23

COMMUNE :

Je soussigné(e), Maire de la commune de TOULON SUR ALLIER

Certifie que l'avis public d'ouverture d'enquête, relatif au projet

demandes d'autorisation environnementale
et d'institution de SVP d'Éiffage Castin de
caflucel

a été affiché le

17 janvier 2023

dans la commune de

TOULON SUR ALLIER

notamment aux emplacements habituels à la porte de la mairie,

pendant toute la durée de l'enquête prescrite par la réglementation,

soit jusqu'au

20 mars 2023

Fait à :

TOULON SUR ALLIER

Le

21 mars 2023

Le Maire,

(cachet de la Mairie)



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

A retourner dès la clôture de la période d’enquête
(soit à partir du 20 mars 2023, après 12 heures)

à l’adresse suivante :

pref-environnement@allier.gouv.fr

COMMUNE :

Je soussigné(e), Maire de la commune de Yzeure.....

Certifie que l’avis public d’ouverture d’enquête, relatif au projet de la société
EIFFAGE CONSTRUCTIV CONFLUENCES en vue d’obtenir.....
l’autorisation pour la création d’un entrepôt logistique sur le
territoire de la commune de Montbenigny.....

a été affiché le 17/01/2023.....

dans la commune de YZEURE.....

notamment aux emplacements habituels à la porte de la mairie,
pendant toute la durée de l’enquête prescrite par la réglementation,
soit jusqu’au 20 mars 2023 inclus

Fait à : Yzeure

Le **21 MARS 2023**

Le Maire,

(cachet de la Mairie)



Pour le Maire,
L’Adjoint à l’Urbanisme et à l’Habitat,


Jean-Michel BOURGEOT

Annonces classées

ANNONCES LÉGALES

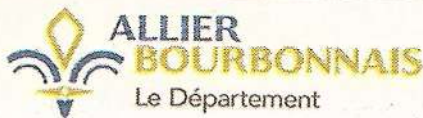
Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de l'Allier ou tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

AVIS D'ATTRIBUTION



AVIS D'ATTRIBUTION

Département de l'Allier

M. le Président

1 Avenue Victor Hugo

BP 1669

03016 Moulins

Tél : 04 70 34 40 03

mél : dag.commandes-publiques@allier.fr

web : <http://www.allier.fr>

Siret 22030001600080

Objet : Renforcer et traiter la charpente existante du bâtiment St Georges au collège Achille Allier - route d'Autry-Issards - 03160 Bourbon l'Archambault

Référence acheteur : 2022CD00089

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45261100 - Travaux de charpente

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 17/01/23

Marché n° : 2022CD0089000

Louis Labeyrie, 138 rue de l'artisanat, 03340 Neuilly-le-Réal.

Montant HT : 118 059,62 Euros

Renseignements complémentaires :

Les critères de jugement des offres ont été les suivants :

- prix : 40%

- valeur technique : 60%

Envoi le 19/01/23 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.allier.fr>

VIE DES SOCIÉTÉS

VENTE SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

FONDS DE COMMERCE
SALON DE COIFFURE MIXTE
BOULEVARD DE COURTAIS
à MONTLUÇON

Correspondance à adresser à Olivier Zanni 34 Rue d'Auron 18000 BOURGES ou Email : contact@etude-zanni.com

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique unique concernant les demandes d'autorisation environnementale et d'institution des servitudes d'utilité publique présentées par la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de MONTBEUGNY

Par arrêté préfectoral n° 105 bis/2023 du 11 janvier 2023, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 43 jours, est prescrite du lundi 6 février 2023 jusqu'au lundi 20 mars 2023 inclus.

Les servitudes d'utilité publique visent à limiter la constructibilité et l'usage des sols dans le périmètre dans lequel elles sont instituées. Elles concernent les parcelles cadastrales suivantes : 1262, 1263, 1264, 1273, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1319, 1323, 1324, 1325, 1326, 1370, 1371, 1374, 1376 de la Section A de la carte communale de Montbeugny. Ces parcelles et le site en projet sont situés en « zone classée constructible réservée à l'accueil d'activités économiques ».

Les installations projetées relèvent du régime de l'Autorisation de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment au titre de rubriques 4XXX.

Les rubriques 4110, 4120, 4140, 4150, 4330, 4510, 4511 conduisent à conférer au projet le statut d'établissement Seveso Seuil Haut.

Les communes concernées par cette enquête sont : Montbeugny, Lusigny, Toulon-sur-Allier, Yzeure.

Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est M. Daniel BLANCHARD, technicien supérieur de l'équipement, en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le dossier d'enquête, constitué de la demande d'autorisation environnementale accompagnée notamment d'un rapport d'étude d'incidence environnementale et de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique accompagnée d'un projet d'arrêté préfectoral instituant le périmètre de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour du site industriel projeté, est consultable pendant la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante :

www.allier.gouv.fr

Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours ;

- sur support papier et en version numérique sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public en mairie de Montbeugny, 62 rue de l'Agriculture.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie pendant cette période, soit :

Lundi, mercredi, jeudi, samedi : 9h à 12h

Mardi, vendredi : 9h à 12h - 16h à 18h

- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête :

<https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-montbeugny>

Les observations et propositions écrites du public sur ce projet pourront être formulées à partir du lundi 6 février 2023, 9 heures, jusqu'au lundi 20 mars 2023 inclus, 12 heures (heure de clôture de l'enquête), selon les modalités suivantes :

- sur un registre d'enquête disponible en mairie de Montbeugny, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture précités

- par courrier adressé à l'attention de M. Daniel BLANCHARD, commissaire enquêteur, à la mairie de Montbeugny

- par courrier électronique à l'adresse suivante : eiffage-construction-confluences-montbeugny@mail.registre-numerique.fr

- soit les inscrire sur un registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-montbeugny>

- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences assurées les jours suivants à la mairie de Montbeugny :

Lundi 6 février 2023 de 9 h à 12 h

Jeudi 16 février 2023 de 9 h à 12 h

Lundi 20 février 2023 de 16 h à 18 h

Jeudi 9 mars 2023 de 9 h à 12 h

Lundi 20 mars 2023 de 9 h à 12 h

Les observations enregistrées sur le registre d'enquête papier seront consultables sur le site susvisé.

Une réunion publique, organisée par le commissaire enquêteur, se tiendra le lundi 20 février 2023 à 18h15, à la salle polyvalente de Montbeugny, rue de l'Agriculture.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

Société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES

à l'attention de M. Gérard BARRERO, Directeur

3 rue Hrant Dink - 69285 Lyon Cedex 02

Téléphone : 04 72 27 26 70

Courriel : gerard.barrero@eiffage.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Montbeugny et sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou la décision de refus est la préfète de l'Allier.

La préfète de l'Allier ne pourra autoriser l'installation qu'après avoir statué sur le projet d'institution des servitudes d'utilité publique.

Pièce témoin N° 3-3-1

M^e Alexandre BENAZDIA, avocat
18, rue Hubert-Colombier, 03200 VICHY
Tél. 04 70 97 90 15

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LICITATION

EN UN SEUL LOT

La vente aux enchères publiques sur licitation aura lieu le **MERCREDI 8 MARS 2023, à 14 HEURES**, à l'audience du tribunal judiciaire de Cusset (Allier), sis : palais de justice, 8, rue Président-Wilson, 03300 Cusset.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

1^{er} LOT : une maison d'habitation sise 12, rue des Fleurs, 03700 Bellevue-sur-Allier, cadastrée section AH N°0152 pour 8 a 84 ca, d'une superficie Loi CARREZ de 254,86 m², composée :

- au rez-de-chaussée d'un hall, d'une cuisine, d'un salon/salle à manger, d'un W.-C. ;
- au premier étage : un palier, une première chambre, une suite parentale avec dressing et salle d'eau, une salle de bains, une troisième chambre ;
- un sous-sol : buanderie, pièce à usage de bureau, cave, une grande pièce, un w.-c. et une salle d'eau ;
- extérieur : jardin, terrasse, garage ;
- DPE : classe C.

Tels que lesdits biens existent et comportent avec toutes leurs aisances et dépendances, sans aucune exception, ni réserve et tels qu'ils sont décrits dans un procès-verbal de description dressé par M^e Jean-Christophe LITEAUDON, huissier de justice, à Cusset, dont une copie est annexée au cahier des conditions de vente qui peut être consulté auprès du secrétariat greffe du tribunal judiciaire de Cusset, sis : 8, rue Président-Wilson, 03300 Cusset ainsi qu'au cabinet de M^e Alexandre BENAZDIA, sis : 18, rue Hubert-Colombier, 03200 Vichy.

MISE A PRIX EN UN SEUL LOT : 200.000 €
(deux cent mille euros)

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente **CONDITIONS D'OCCUPATION :** le bien immobilier est occupé par un indésirable qui légalement devra quitter les lieux à l'issue de l'adjudication.

2^e LOT : les lots 901 et 906 dans un immeuble en copropriété sis : 2-4, rue Sainte-Barbe et 6-8, rue Georges-Clemenceau, 03200 Vichy, cadastrée section AY N° 115, comprenant :

- Lot 901 à l'entresol : un appartement principal de type 4 avec hall, séjour, cuisine aménagée et équipée, bureau/chambre avec dressing, dégagement, W.-C. avec lave-main, 2 autres chambres chacune avec dressing et salle d'eau pour une surface Loi Carrez de 84,12 m² ;
- Lot 906 à l'entresol : une pièce de type lingerie/buanderie avec arrivée et évacuation d'eau pour une surface Loi Carrez de 16,03 m².

Tels que lesdits biens existent et comportent avec toutes leurs aisances et dépendances, sans aucune exception, ni réserve et tels qu'ils sont décrits dans un procès-verbal de description dressé par M^e Jean-Christophe LITEAUDON, huissier de justice, à Cusset, dont une copie est annexée au cahier des conditions de vente qui peut être consulté auprès du secrétariat greffe du tribunal judiciaire de Cusset, sis : 8, rue Président-Wilson, 03300 Cusset, ainsi qu'au cabinet de M^e Alexandre BENAZDIA, sis : 18, rue Hubert-Colombier, 03200 Vichy.

MISE A PRIX EN UN SEUL LOT : 95.000 €
(quatre-vingt-quinze mille euros)

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente

VISITE DES BIENS :

1^{er} LOT : une visite sur place est fixée **LE 15 FÉVRIER 2023, À 9 HEURES**, sous couvert de M^e LITEAUDON.

2^e LOT : une visite sur place est fixée **LE 15 FÉVRIER 2023, À 11 HEURES**, sous couvert de M^e LITEAUDON.

Toute personne qui veut porter enchère doit obligatoirement le faire par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au barreau de CUSSET-VICHY, étant précisé que la vente précitée ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la commission de surendettement.

Fait à Vichy le 10/01/2023
Signé : Alexandre BENAZDIA

Pour tous renseignements s'adresser :

- au cabinet de M^e Alexandre BENAZDIA, avocat au Barreau de Cusset-Vichy, sis : 18, rue Hubert-Colombier, 03200 Vichy (tél. 04.70.97.90.15) ;

- au greffe du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de Cusset où le cahier des conditions de vente ainsi que le PV de description peuvent être consultés.

VENTES AUX ENCHÈRES DES COMMISSAIRES-PRISEURS ET SOCIÉTÉS DE VENTE VOLONTAIRE

M^e Xavier BUTANT
Commissaire-priseur judiciaire et habilité

Obsèques / Annonces classées

03

AVIS DE DÉCÈS

**MOLINS — MIRIBEL (Ain) — TRÉVOL
GAMBAIS (Yvelines) — LE LUC (Var)**

me BIDAULT, son fils ;
e, sa belle-fille ;
r, son petit-fils ;
ne, sa petite-fille ;
ri BIDAULT, son conjoint,
la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Jeanine DUVEAU

Retraitée Bally Moulins

elon la volonté de la défunte, les obsèques
eu lieu dans l'intimité familiale.

La famille remercie par avance toutes les
personnes qui s'associeront à sa peine, ainsi
que le personnel du centre hospitalier de
Moulins.

M. Pfingster, Moulins (04.70.44.09.92).

881679

MERCIEMENTS

BIZENEUILLE

Je tiens à vous qui, par vos mots reconfor-
tants, une présence, avez témoigné votre sym-
patie, votre amitié lors du décès de

Monsieur Raymond GOZARD

En raison de l'impossibilité de répondre à chacun,
M. GOZARD,
père, grand-père,
enfants,
petits-enfants
et arrière-petite-fille
vous prient de trouver ici l'expression de leur
toute reconnaissance.

Logarde, Cosne-d'Allier.

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

881408

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Le présent arrêté préfectoral, notre journal est habilité
à publier les annonces judiciaires et légales
dans l'ensemble du département de l'Allier
à l'exception de ce qui est fixé par l'arrêté du 19 novembre
2022 relatif à la tarification et aux modalités
de publication de ces annonces.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le présent arrêté préfectoral, notre journal est habilité
à publier les annonces judiciaires et légales
dans l'ensemble du département de l'Allier
à l'exception de ce qui est fixé par l'arrêté du 19 novembre
2022 relatif à la tarification et aux modalités
de publication de ces annonces.

Le présent arrêté préfectoral n° 1779/2022 du 15 décembre 2022, une enquête

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique unique concernant les
demandes d'autorisation environnementale et d'institution de
servitudes d'utilité publique présentées par la société EIFFAGE
CONSTRUCTION CONFLUENCES en vue d'obtenir l'autorisation pour
la création d'un entrepôt logistique sur le territoire de la commune
de MONTBEUGNY**

Par arrêté préfectoral n° 105 bis/2023 du 11 janvier 2023, une enquête
publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 43 jours, est prescrite
du lundi 6 février 2023 jusqu'au lundi 20 mars 2023 inclus.

Les servitudes d'utilité publique visent à limiter la constructibilité et l'usage
des sols dans le périmètre dans lequel elles sont instituées. Elles concer-
nent les parcelles cadastrales suivantes : 1262, 1263, 1264, 1273, 1277,
1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1313, 1314, 1315, 1316,
1317, 1319, 1323, 1324, 1325, 1326, 1370, 1371, 1374, 1376 de la Section A
de la carte communale de Montbeugny. Ces parcelles et le site en projet
sont situés en « zone classée constructible réservée à l'accueil d'activités
économiques ».

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation de la no-
menclature des installations classées pour la protection de l'environne-
ment, notamment au titre de rubriques 4XXX.

Les rubriques 4110, 4120, 4140, 4150, 4330, 4510, 4511 conduisent à
conférer au projet le statut d'établissement Seveso Seuil Haut.

Les communes concernées par cette enquête sont : Montbeugny, Lusigny,
Toulon-sur-Allier, Yzeure.

Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est M.
Daniel BLANCHARD, technicien supérieur de l'Équipement, en retraite. En
cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être
nommé après interruption de l'enquête.

Le dossier d'enquête, constitué de la demande d'autorisation environne-
mentale accompagnée notamment d'un rapport d'étude d'incidence envi-
ronnementale, et de la demande d'institution des servitudes d'utilité
publique accompagnée d'un projet d'arrêté préfectoral instituant le péri-
mètre de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour du site
industriel projeté, est consultable pendant la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante :

www.allier.gouv.fr

Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consulta-
tions publiques en cours ;

- sur support papier et en version numérique sur un poste informatique
mis gratuitement à la disposition du public en mairie de Montbeugny, 62
rue de l'Agriculture.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture
de la mairie pendant cette période, soit :

Lundi, mercredi, jeudi, samedi : 9h à 12h

Mardi, vendredi : 9h à 12h - 16h à 18h

- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête :

[https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-
montbeugny](https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-montbeugny)

Les observations et propositions écrites du public sur ce projet pourront
être formulées à partir du lundi 6 février 2023, 9 heures, jusqu'au lundi
20 mars 2023 inclus, 12 heures (heure de clôture de l'enquête), selon les
modalités suivantes :

- sur un registre d'enquête disponible en mairie de Montbeugny, siège de
l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture précités

- par courrier adressé à l'attention de M. Daniel BLANCHARD, commissaire
enquêteur, à la mairie de Montbeugny

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

eiffage-construction-confluences-montbeugny@mail.registre-numerique.fr

- soit les inscrire sur un registre dématérialisé accessible à l'adresse sui-
vante :

[https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-
montbeugny](https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-montbeugny)

- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur pendant ses
permanences assurées les jours suivants à la mairie de Montbeugny :

Lundi 6 février 2023 de 9 H à 12 H

Jeudi 16 février 2023 de 9 H à 12 H

Lundi 20 février 2023 de 16 H à 18 H

Jeudi 9 mars 2023 de 9 H à 12 H

Lundi 20 mars 2023 de 9 H à 12 H

Les observations enregistrées sur le registre d'enquête papier seront con-
sultables sur le site susvisé.

Une réunion publique, organisée par le commissaire enquêteur, se tiendra
le lundi 20 février 2023 à 18h15, à la salle polyvalente de Montbeugny,
rue de l'Agriculture.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

Société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES

à l'attention de M. Gérard BARRERO, Directeur

3 rue Henri Dink - 69285 Lyon Cedex 02

Téléphone : 04 72 27 26 70

Courriel : gerard.barrero@eiffage.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la
disposition du public à la mairie de Montbeugny et sur le site internet de
la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à récep-
tion et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environne-
mentale assortie de prescriptions ou la décision de refus est la préfète de
l'Allier.

La préfète de l'Allier ne pourra autoriser l'installation qu'après avoir statué
sur le projet d'institution des servitudes d'utilité publique.

202658

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

COMMUNE DE CHARROUX
03140

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

CHARROUX

M. Jacques GILBERT - Maire

29 Grande Rue 03140 CHARROUX

Tél : 04 70 56 81 65

mail : mairiecharroux03@orange.fr

web : <http://www.charroux03.fr>

SIRET 21030062000015

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : Restauration de l'église Saint Jean-Baptiste de CHARROUX

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : 29 Grande Rue 03140 CHARROUX

Durée : 8 mois.

Classification CPV : Principale : 45260000 - Travaux de couverture et
travaux d'autres corps de métier spécialisés

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Les variantes sont exigées : Non

Lot N° 1 - Maçonnerie - Pierre de taille - CPV 45262512 Lieu d'exécution :
Le Bourg

Lot N° 2 - Couverture - CPV 45261211 Lieu d'exécution : Le Bourg

Lot N° 3 - Belfroi et système campanaire - CPV 45260000 Lieu d'exécution :
Le Bourg

Lot N° 4 - Electricité - CPV 45317000 Lieu d'exécution : Le Bourg

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Liste et description succincte des conditions :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement
judiciaire.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par
ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du
groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Voir DCE

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des infor-
mations et documents requis :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires
concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés
au cours des trois derniers exercices disponibles.

Voir DCE

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des infor-
mations et documents requis :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'im-
portance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières
années.

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux
services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le mon-
tant, la date et le destinataire public ou privé.

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économi-
que

- Certificats de qualifications professionnelles.

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen,
notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références
de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à
réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat

Annonces légales

La Semaine de l'Allier

AVIS IMPORTANT

Pour le département de l'Allier, le tarif 2023 d'insertion des annonces légales est fixé par arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 à 0,183€ par caractère et à des forfaits spécifiques pour les annonces de constitution, de liquidation, de clôture, de procédures collectives et de changement de nom patronymique.

POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES, MERCI DE NOUS CONTACTER :

Par téléphone : **04 70 20 69 43**

Par mail : **legales@sogemedia.fr**

Annonces administratives

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE CONCERNANT LES DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET D'INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE PRÉSENTÉES PAR LA SOCIÉTÉ EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION POUR LA CRÉATION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTBEUGNY

Par arrêté préfectoral n° 105 bis/2023 du 11 janvier 2023, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 43 jours, est prescrite du **lundi 6 février 2023 jusqu'au lundi 20 mars 2023 inclus**.

Les servitudes d'utilité publique visent à limiter la constructibilité et l'usage des sols dans le périmètre dans lequel elles sont instituées. Elles concernent les parcelles cadastrales suivantes : 1262, 1263, 1264, 1273, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1319, 1323, 1324, 1325, 1326, 1370, 1371, 1374, 1376 de la Section A de la carte communale de MONTBEUGNY. Ces parcelles et le site en projet sont situés en « zone classée constructible réservée à l'accueil d'activités économiques ».

Les installations projetées relèvent du régime de l'Autorisation de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment au titre de rubriques 4XXX.

Les rubriques 4110, 4120, 4140, 4150, 4330, 4510, 4511 conduisent à conférer au projet le statut d'établissement Seveso Seuil Haut.

Les communes concernées par cette enquête sont : MONTBEUGNY, LUSIGNY, TOULON-SUR-ALLIER, YZEURE.

Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est M. Daniel BLANCHARD, technicien supérieur de l'Équipement, en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le dossier d'enquête, constitué de la demande d'autorisation environnementale accompagnée notamment d'un rapport d'étude d'incidence environnementale, et de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique accompagnée d'un projet d'arrêté préfectoral instituant le périmètre de servitudes d'utilité publique à mettre en oeuvre autour du site industriel projeté, est consultable pendant la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr/Accueil) Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours ;

- sur support papier et en version numérique sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public en mairie de MONTBEUGNY, 62 rue de l'Agriculture. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie pendant cette période, soit :

Lundi, mercredi, jeudi, samedi : 9 h à 12 h
Mardi, vendredi : 9 h à 12 h - 16 h à 18 h

- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-montbeugny>
Les observations et propositions écrites du public sur ce projet pourront être formulées à partir du lundi 6 février 2023, 9 heures, jusqu'au lundi 20 mars 2023 inclus, 12 heures (heure de clôture de l'enquête), selon les modalités suivantes :

- sur un registre d'enquête disponible en mairie de MONTBEUGNY, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture précités
- par courrier adressé à l'attention de M. Daniel BLANCHARD, commissaire enquêteur, à la mairie de MONTBEUGNY

- par courrier électronique à l'adresse suivante : eiffage-construction-confluences-montbeugny@mail.registre-numerique.fr

- soit les inscrire sur un registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-montbeugny>

- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences assurées les jours suivants à la mairie de MONTBEUGNY :

Lundi 6 février 2023 de 9 h à 12 h

Jeudi 16 février 2023 de 9 h à 12 h

Lundi 20 février 2023 de 16 h à 18 h

Jeudi 9 mars 2023 de 9 h à 12 h

Lundi 20 mars 2023 de 9 h à 12 h

Les observations enregistrées sur le registre d'enquête papier seront consultables sur le site susvisé.

Une réunion publique, organisée par le commissaire enquêteur, se tiendra le lundi 20 février 2023 à 18 h 15, à la salle polyvalente de MONTBEUGNY, rue de l'Agriculture. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de : Société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES à l'attention de M. Gérard BARRERO, Directeur 3 rue Hrant Dink - 69285 LYON Cedex 02. Téléphone : 04.72.27.26.70. Courriel : gerard.barrero@eiffage.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de MONTBEUGNY et sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou la décision de refus est la préfète de l'Allier.

La préfète de l'Allier ne pourra autoriser l'installation qu'après avoir statué sur le projet d'institution des servitudes d'utilité publique.

23107564

Constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 12 janvier 2023, à CHARMES. Dénomination :

JSD HESTIA

Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 06 rue de la Fontaine, 03800 CHARMES. **Objet** : Toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente ; et plus généralement toutes activités d'achat de biens en vue de leur revente. Ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens des articles 1831-1 et suivants du code civil, ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction-vente. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Et toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. **Durée de la société** : 99 années(s). **Capital social fixe** : 500 € divisé en 50 actions de 10 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. **Cession d'actions et agrément** : Les actions créées sont inaliénables, c'est-à-dire ni négociables ni cessibles, pour quelque cause que ce soit, pendant une durée de 20 ans à compter de leur émission. Cette disposition n'est pas applicable entre associés ni à l'associé qui viendrait à réunir en sa main toutes les actions de la SAS. **Toute cession d'actions à un tiers à la société est soumise à l'agrément de la société après exercice, dans les conditions fixées ci-après, du droit de préemption au profit des actionnaires de la société. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote** : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : **Présidente** : Mme Sandrine Lucette MAURICETTE LAHAYE 06 rue de la Fontaine 03800 CHARMES. La société sera immatriculée au RCS de Cusset.

Pour avis SANDRINE LAHAYE 23107512

Par acte SSP en date du 11/01/2023, avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** :

BC COUV'RENOV

Forme : Société à responsabilité limitée unipersonnelle. **Siège social** : 12 impasse des Fusillés 03270 HAUTERIVE. **Objet** : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment ; rénovation et aménagement de second œuvre ; formations et prestations sur échafaudage fixe et mobile. La création, l'acquisition, la prise à bail ou en gérance libre et l'exploitation de tous fonds de commerce, entreprise ou établissements quelconques se rapportant à l'une ou l'autre des activités ci-dessus spécifiées ou pouvant faciliter l'extension ou le développement ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tout objet similaire ou connexe. **Durée** : 99 ans, **Capital** : 3.000 €. **Gérance** : M. Christophe BOUCHER, Demeurant 12 impasse des Fusillés 03270 HAUTERIVE. Immatriculation : au RCS de Cusset.

Pour avis

Pièce témoin N° 3-3-2

restauration rapide, la vente de plats cuisinés, de sandwiches, de burgers, de salades, de pizzas, de frites, de crêpes, de gaufres, de confiseries, de desserts, de glaces, sur place ou à emporter. - La vente de boissons chaudes, de boissons alcoolisées et sans alcool, conformément à la législation en vigueur. **Présidente** : Mme Sofia BEN MESSAOUD, 2 LES BOURRATS, 03500 SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE. **Admissions aux assemblées et droits de vote** : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Actions librement cessibles entre associés uniquement. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Cusset. **23107465**

Par acte sous signature privée en date du 17/01/2023, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** :

MICKA CYCLES

Forme : Société par actions simplifiée. **Capital** : 5.000 €. **Siège** : 17 rue du Château d'Eau 03400 YZEURE. **Objet** : réparation, entretien en atelier et en ambulancier de cycles. Vente de cycles, d'accessoires et pièces pour cycles, vente d'équipements du cycliste. **Durée** : 99 années. **Agrément** : avec agrément systématique. **Président** : M. Mickaël Pierre PETIT, demeurant 17 rue du Château d'Eau 30400 YZEURE. Immatriculation au RCS de Cusset.

Pour avis 23107646

Par acte SSP du 10/01/2023, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI LOUAGE SAULNIER

Siège social : Lieu Dit Saint Paul, 03230 BEAULON. **Capital** : 200 €. **Objet** : achat vente location et gestion de biens immobiliers. **Gérance** : M. Laurent DANIEL, Lieu Dit Saint Paul, 03230 BEAULON, Mme Emilie DANIEL, Lieu Dit Saint Paul, 03230 BEAULON. **Cessions de parts sociales** : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. **Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale. Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Cusset. **23107253**

Par acte SSP du 29/11/2022, il a été constitué une SASU dénommée :

MOULINS MARKET

Siège social : Route de Decize, Centre commercial les Chatreaux - 03000 MOULINS. **Capital** : 4.000 €. **Objet** : Vente de fruits et légumes, primeurs, épicerie, alimentation générale sans vente d'alcool. **Président** : M. BRAHIM BRIFRAOUE, 37 rue Parmentier - 95870 BEZONS. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Cusset. **23107526**

Fonds de commerce

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP en date à RIOM du 22/12/2022, enregistré au SIE de MOULINS le 05/01/2023, Dossier 2023 00000181 réf 0304P01 2023 A 00024, la société MARQUE DISTRIBUTION, SAS au capital de 8.000 €, dont le siège social est Rue des Fosses 03450 EBREUIL, immatriculée au RCS de Cusset sous le numéro 384 391 439, représentée par Président Michel SABY, A CEDE à la société MAJA, SAS au capital de 5.000 €, dont le siège social est Rue des Fosses 03450 EBREUIL, immatriculée au RCS de Cusset sous le numéro 921 592 630, représentée par Président Sébastien FRANCO, un fonds de commerce de Superette, sis et exploité 28 Rue des

12
87
01

Aux 1
date d
associé
prévue
de con
tion di
même
ral noi
tuts q
La dé
objet,
d'ouv
dice so
Le cas
de 200
ADMIR
DE VC
aux à
identi
ses act
Chaqu
possè
TRAN
sion c
sion i
par la
M. Jea
ses fo
tion d
Sous-1
te est
pessi
Louis
Pierre

51

Siège

Décl
tion
2022
Cont
men
CLAI
supp
dans
tenu
aux

Annonces légales

Annonces administratives

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE CONCERNANT LES DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET D'INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE PRÉSENTÉES PAR LA SOCIÉTÉ EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION POUR LA CRÉATION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTBEUGNY

Par arrêté préfectoral n° 105 bis/2023 du 11 janvier 2023, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 43 jours, est prescrite du **lundi 6 février 2023 jusqu'au lundi 20 mars 2023 inclus**.

Les servitudes d'utilité publique visent à limiter la constructibilité et l'usage des sols dans le périmètre dans lequel elles sont instituées. Elles concernent les parcelles cadastrales suivantes : 1262, 1263, 1264, 1273, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1319, 1323, 1324, 1325, 1326, 1370, 1371, 1374, 1376 de la Section A de la carte communale de MONTBEUGNY. Ces parcelles et le site en projet sont situés en «zone classée constructible réservée à l'accueil d'activités économiques».

Les installations projetées relèvent du régime de l'Autorisation de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment au titre de rubriques 4XXX.

Les rubriques 4110, 4120, 4140, 4150, 4330, 4510, 4511 conduisent à conférer au projet le statut d'établissement Seveso Seuil Haut.

Les communes concernées par cette enquête sont : MONTBEUGNY, LUSIGNY, TOULON-SUR-ALLIER, YZEURE.

Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est M. Daniel BLANCHARD, technicien supérieur de l'Équipement, en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le dossier d'enquête, constitué de la demande d'autorisation environnementale accompagnée notamment d'un rapport d'étude d'incidence environnementale, et de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique accompagnée d'un projet d'arrêté préfectoral instituant le périmètre de servitudes d'utilité publique à mettre en oeuvre autour du site industriel projeté, est consultable pendant la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr/Accueil) > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours ;

- sur support papier et en version numérique sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public en mairie de MONTBEUGNY, 62 rue de l'Agriculture.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie pendant cette période, soit :

Lundi, mercredi, jeudi, samedi : 9 h à 12 h

Mardi, vendredi : 9 h à 12 h - 16 h à 18 h

- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête :

<https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluentes-montbeugny>
Les observations et propositions écrites du public sur ce projet pourront être formulées à partir du lundi 6 février 2023, 9 heures, jusqu'au lundi 20 mars 2023 inclus, 12 heures (heure de clôture de l'enquête), selon les modalités suivantes :

- sur un registre d'enquête disponible en mairie de MONTBEUGNY, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture précités

- par courrier adressé à l'attention de M. Daniel BLANCHARD, commissaire enquêteur, à la mairie de MONTBEUGNY

- par courrier électronique à l'adresse suivante : eiffage-construction-confluentes-montbeugny@mail.registre-numerique.fr

- soit les inscrire sur un registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluentes-montbeugny>

- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences assurées les jours suivants à la mairie de MONTBEUGNY :

Lundi 6 février 2023 de 9 H à 12 H

Jeudi 16 février 2023 de 9 H à 12 H

Lundi 20 février 2023 de 16 H à 18 H

Jeudi 9 mars 2023 de 9 H à 12 H

Lundi 20 mars 2023 de 9 H à 12 H

Les observations enregistrées sur le registre d'enquête papier seront consultables sur le site susvisé.

Une réunion publique, organisée par le commissaire enquêteur, se tiendra le lundi 20 février 2023 à 18 h 15, à la salle polyvalente de MONTBEUGNY, rue de l'Agriculture.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de : Société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES à l'attention de M. Gérard BARRERO, Directeur 3 rue Hrant Dink - 69285 LYON Cedex 02. Téléphone : 04.72.27.26.70.

Courriel : gerard.barrero@eiffage.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de MONTBEUGNY et sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou la décision de refus est la préfète de l'Allier.

La préfète de l'Allier ne pourra autoriser l'installation qu'après avoir statué sur le projet d'institution des servitudes d'utilité publique.

23107565

LE SAVIEZ-VOUS

" "

Ventes, cession
d'entreprises et
fonds de commerce
Actulégaes.fr
publie chaque
les meilleures
opportunités.



Actulégaes.fr

Actulégaes.fr, avec votre

Actulégaes.fr



Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours > **Consultations publiques en cours**

Consultations publiques en cours

Consultations publiques en cours

Consultations publiques en cours

Article créé le 13/09/2019

Mis à jour le 16/01/2023



Sauf autre précision, pour chacun des dossiers présentés ci-dessous, vous pouvez apporter votre contribution et donner votre avis à l'adresse suivante :

pref-avis-public@allier.gouv.fr

- Ouverture d'une enquête publique unique concernant les demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique présentées par la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'un entrepôt logistique situé sur le territoire de la commune de Montbeugny, ZA LOGIPARC 03
 - [avis d'enquête publique](#) (format pdf - 105.6 ko - 16/01/2023)
 - [arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique](#) (format pdf - 292.4 ko - 16/01/2023)
 - consulter le dossier mis à l'enquête publique via : <https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluentes-montbeugny>
 - faire vos observations via : eiffage-construction-confluentes-montbeugny@mail.registre-numerique.fr

Département de l'Allier

Commune de MONTBEUGNY

**Enquête publique unique concernant les demandes d'autorisation
environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique présentées par
la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES en vue d'obtenir
l'autorisation pour la création d'un entrepôt logistique**

PROCÈS-VERBAL
de la rencontre du porteur de projet
préalable à l'ouverture de l'enquête publique

Le lundi 23 janvier 2023, nous nous sommes rendu en mairie de Montbeugny (03340) afin de rencontrer Monsieur le Maire de Montbeugny et le personnel administratif de la mairie, ainsi que les représentants de la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES, porteur du projet de création d'un entrepôt logistique sur la commune de Montbeugny, au « Logiparc 03 », qui fait l'objet de l'enquête publique E22000111/63 ordonnée par arrêté préfectoral n° 105 bis/2023 en date du 11 janvier 2023.

Présents

- M. Guy CHARMETANT, maire de Montbeugny ;
- M. Edouard PIGAMO, Directeur adjoint du Pôle Montage d'Eiffage Immobilier Centre Est ;
- M. Patrick MARISSAEL, Chargé d'affaires Eiffage Construction Confluences.

Nous nous étonnons de l'importance du dossier d'enquête (1.179 pages et 266 feuillets répartis dans les 48 documents que nous avons visés et foliotés préalablement à ce rendez-vous).

En fait, nos interlocuteurs affirment que chaque document a son utilité, tout en reconnaissant que l'ensemble constitue un dossier difficilement assimilable par le public, car très technique.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal de Montbeugny avait conditionné son accord sur le projet à la réalisation d'un barreau routier direct entre l'ex RCEA (Route Centre Europe Atlantique), devenue depuis la fin de 2022 l'autoroute A79 (donc à péage pour les poids lourds) et le Logiparc 03. Manifestement, cette option n'a pas été retenue par les décideurs. Le Conseil départemental de l'Allier a priorisé l'aménagement de la Route Départementale n° 12 entre Yzeure et le Logiparc 03 en élargissant la plateforme là où il y avait nécessité de le faire, de manière à offrir aux usagers de la RD 12 un confort visuel et une sécurité dans la stabilité des bas-côtés lors des croisements de gros porteurs notamment.

A cet égard, nous avons pu constater, lors de notre venue à Montbeugny par cette fameuse RD 12, que l'emprise est aujourd'hui dégagée, et que les travaux d'aménagement des dépendances de cette chaussée sont en voie d'achèvement (il reste encore une petite section en chantier, du côté d'Yzeure).

Monsieur le Maire ne se prononce pas quant à l'avis que délivrera le conseil municipal de Montbeugny, eu égard à ce contentieux récent avec Moulins Communauté, le propriétaire du foncier sur lequel est sollicitée l'autorisation de construire objet de la présente enquête publique. Néanmoins, un avis favorable de la municipalité devrait être accordé en ce qui concerne le bâtiment logistique proprement dit, nous assure Monsieur Charmetant.

Monsieur Pigamo nous renvoie au Résumé non technique du projet (onglet 6c du dossier) pour une analyse nécessaire et suffisante du projet et de ses enjeux environnementaux et de sécurité. Également, est évoqué le rapport de modélisation « Modélisation des effets thermiques d'un incendie » (onglet A8_Flumilog), justifiant les mesures prises en terme d'équipements anti-feu en tous lieux du bâtiment et de ses abords.

Etat d'occupation du Logiparc 03

L'îlot originel se situe au cœur des terrains aménagés ou en voie d'aménagement. Il est construit par l'entreprise BOSCH, en bordure d'un giratoire qui dessert également, tout contre, la parcelle faisant l'objet de la demande de permis de construire nécessitant la présente enquête publique. A l'ouest, au-delà d'un corridor écologique perpendiculaire, en phase de construction, un entrepôt logistique sera exploité prochainement par la société Concerto Développement. Il s'agit d'un établissement classé Seveso 3 seuil haut.

A l'est des terrains concernés par la présente enquête publique se situe un autre corridor écologique perpendiculaire à la voie de desserte, au-delà duquel est érigé, également par les soins d'Eiffage Construction Confluences, exploité par Log Innov, un entrepôt logistique de 18.000 m², lui aussi classé Seveso 3 seuil haut.

La visite de cette première construction Eiffage Construction Confluences

Il nous a été permis, en fin de journée, de visiter cet établissement de haute technologie en compagnie de MM. Pigamo et Marissael, afin de nous pénétrer de la vie au quotidien des femmes et des hommes qui travaillent au stockage des produits les plus divers qui entrent dans le domaine des « matières dangereuses ».

Mieux que tous les documents annexés à la demande de permis de construire un entrepôt à peu près identique à l'entrepôt Log Innov en service depuis début 2021, les explications techniques apportées au fil de la visite par le directeur du site Log Innov de Montbeugny, M. Ulrich Douilly, et par M. Marissael nous ont permis de comprendre les enjeux de sécurité auxquels le personnel est constamment confronté. La grande diversité des produits industriels qui sont ici stockés, essentiellement sur palettes, justifie la conception même du bâtiment, du sous-sol à la couverture. En particulier la gestion des pentes du sol, toujours orientées vers des avaloirs discrètement aménagés, la composition des revêtements circulés, les aires périmétriques rejetant les eaux, polluées ou non, vers des bacs de rétention propres à chaque catégorie d'effluent, témoignent du souci de gérer les fluides en toute sécurité pour l'environnement, les zones naturelles tout particulièrement.



Le transport des palettes de produits entrant ou sortant constitue l'une des principales activités à l'intérieur du bâtiment



Des matériels performants et robustes pour assurer la protection des salariés, du bâtiment et des produits stockés.

Nous avons pu observer les nombreux dispositifs d'alerte opérationnels en tout temps, qui déclenchent en tant que de besoin les impressionnants dispositifs d'anéantissement des feux, des fumées, des émanations, soit par sprinklers, soit par la mousse haut foisonnement, qui équipent le bâtiment logistique.



Dispositif d'anéantissement de feu par projection de mousse haut foisonnement

Il convient de noter que les véhicules lourds de transport n'entrent pas à l'intérieur des locaux. Leur arrière est positionné aux orifices de chargement/déchargement qui sont ménagés dans la façade sud du bâtiment.

Il est important de souligner que, pour le projet soumis à l'enquête publique, des quais de chargement/déchargement sont projetés, de manière à éloigner les véhicules du volume du bâtiment logistique.

Les murs et maçonneries intermédiaires seront conçus pour assurer une protection coupe-feu de 4 heures. Les façades extérieures en panneau-sandwich seront de type coupe-feu de 2 heures.

Le déroulement de l'enquête publique

Conformément aux directives de l'arrêté préfectoral n° 105 bis/2023 du 11 janvier 2023, l'enquête publique de 45 jours se déroulera en mairie de Montbeugny, du lundi 6 février 2023 (ouverture à 9 heures) au lundi 20 mars 2023 (clôture à 12 heures).

Nous assurerons des permanences au siège de l'enquête les lundi 6 février 2023, de 9 heures à 12 heures, jeudi 16 février 2023, de 9 heures à 12 heures, lundi 20 février 2023, de 16 heures à 18 heures, jeudi 9 mars 2023, de 9 heures à 12 heures, et lundi 20 mars 2023, de 9 heures à 12 heures.

Tout au long de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Montbeugny : les lundi, mercredi, jeudi et samedi, de 9 heures à 12 heures ; les mardi et vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 16 heures à 18 heures. Chacun pourra déposer ses observations par écrit sur le registre d'enquête ouvert par nous-même, déposé en mairie auprès du dossier d'enquête, ou par courrier à notre intention déposé en mairie de 03340 Montbeugny.

En outre, tout un chacun pourra, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Montbeugny, consulter le dossier, version numérique, sur un ordinateur portable dédié. Sur ce même ordinateur, ou chez soi, le public pourra également se rendre sur le site Publilégal (*), plateforme de consultation et de téléchargement du dossier, ainsi que de dépôt des observations favorables ou défavorables à l'égard du projet.

(*) <https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-montbeugny>

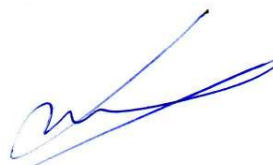
Les observations pourront être inscrites par le public à partir du 6 février 2023 à 9 heures, jusqu'au 20 mars 2023 à 12 heures, en sélectionnant l'onglet "Déposer votre contribution".

The screenshot shows the 'REGISTRE NUMERIQUE' interface for a public inquiry. At the top, there is a navigation bar with 'Le dossier', 'Consulter les contributions', and 'Déposer votre contribution'. The main heading is 'EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES - CRÉATION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTBEUGNY'. Below this, it states 'OUVERT LE 06/02/2023 À 09 HEURES PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, CE REGISTRE SERA CLOS LE 20/03/2023 À 12 HEURES'. A detailed paragraph explains that contributions are accepted electronically and will be printed and attached to the paper register. A large dark blue button labeled 'DÉPOSER VOTRE CONTRIBUTION' is prominent. Below it, there are two 'Retour à l'accueil' buttons. A note indicates that the contribution form will be accessible 9 days, 20 hours, and 20 minutes after the start of the inquiry. At the bottom, there is a teal box containing the address 'Siège de l'enquête: Mairie - Montbeugny 62, Rue de l'Agriculture 03340 Montbeugny', a privacy notice, and legal mentions.

Une réunion publique pour en savoir plus

Conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2023, une réunion publique sera organisé, sous notre présidence, le lundi 20 février 2023 à 18 h 15 dans les locaux de la salle polyvalente de Montbeugny (rue de l'Agriculture, en face de la mairie), en présence de Monsieur le Maire de Montbeugny et des techniciens d'Eiffage Construction Confluences, qui pourront apporter les explications techniques sur le projet soumis à l'enquête publique.

Fait et clos en notre domicile le 25 janvier 2023.



Daniel Blanchard
Commissaire-enquêteur

Commune de MONTBEUGNY

Pièce témoin
N° 5

**Enquête publique unique concernant les demandes
d'autorisation environnementale et d'institution de
servitudes d'utilité publique présentées par la société
EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES en vue d'obtenir
l'autorisation pour la création d'un entrepôt logistique**

RÉUNION PUBLIQUE DU 20 FÉVRIER 2023

Présents

Guy CHARMETANT, maire de Montbeugny
Edouard PIGAMO, Directeur adjoint du Pôle Montage d'Eiffage
Immobilier Centre Est
Patrick MARISSAEL, Chargé d'affaires Eiffage Construction
Confluences
Delphine AUDRAS, cheffe de projets SOCOTEC
Jean-Philippe GIRAUD, chargé de mission au pôle développement
économique à Moulins Communauté
Laurent SÉPEAU, directeur des services techniques d'Yzeure
Cinq conseillers municipaux de Montbeugny
Trois habitants du secteur.
Un journaliste et une photographe de l'agence de Moulins de La
Montagne.

Objet du projet

Création d'un entrepôt logistique sur la commune de Montbeugny,
au « Logiparc 03 »,

Caractéristiques du bâtiment à construire

Il s'agit d'un bâtiment logistique classé SEVESO SEUIL HAUT destiné à la réception, à l'entreposage et à la réexpédition de divers produits conformes aux réglementations de mise sur le marché. Les caractéristiques de ce bâtiment sont les suivantes : longueur de 180

mètres, largeur de 100 mètres, superficie construite de 18.900 m² (19.363 m² selon le rapport de la MRAE), comportant six cellules de 3.000 m² chacune, les locaux sociaux et les locaux techniques inclus. La hauteur au faîtage sera d'environ 12,20 mètres pour une hauteur à l'acrotère de 12,60 mètres. Le volume de l'entrepôt sera d'environ 219.600 m³.

Objet de l'enquête

Recueillir en mairie de Montbeugny (03340) les observations de toutes personnes intéressées sur le projet présenté par la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES de création d'un entrepôt logistique sur l'emplacement du Logiparc 03 sis à Montbeugny, nécessitant une autorisation environnementale et l'institution de servitudes d'utilité publique (SUP) sur les parcelles cadastrées, section A de Montbeugny, sous les numéros 1280, 1316, 1263, 1264, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1288, 1306, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1319, 1323, 1324, 1325, 1370, 1371 et 1374

Cette enquête s'achèvera le lundi 20 mars à 12 heures, en mairie de Montbeugny.

Encore deux permanences : jeudi 9 mars de 9 heures à 12 heures et lundi 20 mars de 9 heures à 12 heures.

Les relations avec le public

Pour l'heure, aucune personne rencontrée lors des permanences, pas de courrier, de courriel, d'observation via le registre d'enquête dématérialisé.

M. Pigamo, hors la salle de réunion, répond à l'interview du journaliste (copie de l'article paru le 22 février 2023 ci-jointe).

M. Marissaël, épaulé par Mme Audras, assure la présentation sur grand écran des éléments marquants du projet, et les commente dans le détail. L'un et l'autre apportent à l'assistance les précisions souhaitées et souhaitables sur la conception du bâtiment logistique projeté, sur le fonctionnement au quotidien du travail de réception, d'entreposage, de manutention et de livraison des multiples produits transitant par les locaux projetés.

Une vidéo est projetée en complément de ces informations, essentiellement commentées par les élus et par les techniciens communaux et communautaires.

Monsieur le Maire de Montbeugny situe sur la RD n° 12, entre l'échangeur de la RN n° 7 à Yzeure et le rond-point d'accès au Logiparc 03, la principale cause de danger public. A ses yeux et à ceux de ses collègues élus, depuis l'origine du projet de Logiparc 03, il était indispensable de réaliser un barreau routier d'accès depuis l'ex RN 79 (Route Centre-Europe - Atlantique), devenue dernièrement l'autoroute A 79. Rien n'a été fait, pas plus que de prioriser le transport ferroviaire, un embranchement étant en place à hauteur du Logiparc 03.

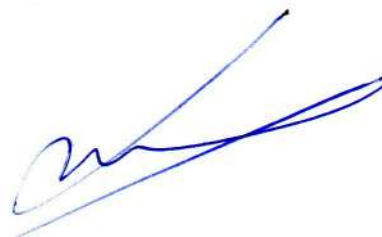
A ce propos, un échange verbal stérile s'instaure entre le maire de Montbeugny et le chargé de mission au pôle développement économique à Moulins Communauté.

Parmi les sujets évoqués par M. Marissaël, on peut retenir l'exigence permanente de sécurité à l'intérieur et aux abords du bâtiment logistique : « On ne fait pas dans l'à-peu-près ! » en matière de formation et de contrôle du personnel exposé aux risques majeurs. La conception, du sol au plafond, repose sur la sécurité contre l'incendie, l'explosion, les fumées toxiques. Les outils contre un départ de feu intempestif et contre une propagation des flammes, contre la pollution des eaux, sont en place en permanence, et ont été détaillés par les concepteurs devant le public.

L'échange a également porté sur le retard apporté à la réalisation d'une station d'épuration des eaux usées par Moulins Communauté. Cet investissement semble être maintenant une priorité pour cette collectivité et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) à laquelle elle a confié la gestion environnementale du Logiparc 03, et notamment celle de l'habitat des chauves-souris.

A 20 h 30, sans plus de questions de la part de l'assistance, nous avons levé la séance de cette réunion publique.

Le commissaire-enquêteur,



Daniel BLANCHARD

Moulins → Vivre son agglo

MONTBEUGNY ■ Après le bâtiment Log Innov, Eiffage veut bâtir un autre édifice pour stocker des produits dangereux

Vers un nouveau site Seveso au Logiparc

Eiffage ambitionne de construire une vaste plateforme Seveso seuil haut au Logiparc. Lors d'une réunion publique, lundi soir, deux représentants de la société ont fait le déplacement à Montbeugny. Le point.

Antoine Delacou

Au Logiparc 03, c'est de nouveau Eiffage qui, sur une parcelle de 7,7 hectares, ambitionne de construire une plateforme logistique classée Seveso seuil haut. Ce site, qui pourrait créer environ 70 emplois, est une copie conforme du bâtiment qu'Eiffage avait édifié et commercialisé à la société Log Innov. Alors que l'enquête publique a démarré le 6 février et se poursuivra jusqu'au 20 mars, une réunion d'information s'est déroulée à Montbeugny. Entretien avec Edouard Pigamo, directeur-adjoint au pôle montage Eiffage immobilier centre-est.

■ **Quelles sont les caractéristiques du bâtiment qu'Eiffage veut construire sur le Logiparc 03 ?** Il s'agit d'une plateforme logistique de 18.000 m² que nous souhaitons bâtir pour la commercialiser à un utilisateur qui l'exploitera.



LOGISTIQUE. Avec la participation de deux représentants d'Eiffage, Edouard Pigamo et Patrick Morissael, une réunion publique s'est déroulée à Montbeugny pour faire le point sur le projet de plateforme Seveso que porte la société. PHOTO SÉVERINE TRÉMOUZEUX

C'est exactement le même genre d'opération que nous avons réalisé avec la société Log Innov qui, il y a deux ans, s'est installée sur le Logiparc. Eiffage est là comme promoteur, développeur et constructeur, mais Eiffage n'exploitera pas cette installation de dernière génération qui se divisera en six cellules de

3.000 m². Ce bâtiment accueillera des marchandises de la grande consommation mais qui, par leur volume de stockage, atteignent des seuils nécessitant une autorisation environnementale Seveso.

■ **On parle donc clairement de produits dangereux. De quels types sont-ils ?** Dit

comme ça, cela peut paraître inquiétant de prime abord. Mais, en fait, il s'agit de produits de grande consommation qui sont ou combustibles, ou inflammables ou toxiques pour l'environnement, en raison de leur volume de stockage. Je vais prendre une image : nous avons tous chez nous des produits d'entretien, des produits pharmaceutiques ou du parfum. A l'état initial, ils ne sont pas dangereux. Mais dès lors qu'ils sont entreposés sur de gros volumes, ils nécessitent des stockages spécifiques dans des sites dédiés.

■ **C'est un site Seveso seuil haut, il faut donc des mesures de sécurité drastiques...** Tout à fait. Il y a des dispositions constructives que la réglementation impose. Et il y a des dispositions correctives en cas de début de sinistre : ce sont des bâtiments stables

réalisé, cela fait partie de nos compétences. Ce sont des bâtiments assez peu nombreux sur notre territoire, il y a moins d'une centaine de sites Seveso de stockage en France.

■ **Pourquoi avez-vous choisi le Logiparc 03 ?** C'est historique. Nous avons accompagné Moulins communauté sur le développement de cette zone. Dès le départ, la collectivité a créé qu'elle accepterait des sites Seveso, ce qui n'est pas donné à tous les sites. Et puis, c'est un parc qui se trouve à un point d'intersection ferroviaire et routière.

■ **Vous savez déjà à qui vous allez commercialiser le site ?** Non, pas encore. Ce genre de commercialisation intervient généralement quand toutes les autorisations ont été obtenues. Mais nous sommes confiants quant à cette commercialisation. Nous ne nous lancerions pas, sinon, dans un tel projet. Il y a une demande pour ce type de site et une nécessité pour stocker ce genre de produits qui exigent des bâtiments spécifiques. Aujourd'hui, il y a trop peu d'installations qui, en France permettent de les entreposer correctement. ■

■ **Chez Eiffage, vous êtes spécialisé dans la construction de ce genre de bâtiment ?** Nous en avons déjà

L'AVIS DU MAIRE DE MONTBEUGNY

Guy Charमत est catégorique : « Je n'ai aucun doute sur la sécurité du bâtiment qu'Eiffage veut construire sur le Logiparc ». En revanche, ce n'est pas nouveau, le maire de Montbeugny s'inquiète des flux de camions et de la sécurité routière sur la RD12 : « Il va y avoir des poids lourds supplémentaires qui vont se croiser. Même si la RD12 a été élargie, on n'est pas à l'abri des accidents ». Alors Guy Charमत milite toujours pour la création d'un barreau de route de 2 km dans la continuité de la D53 raccordée au nouvel échangeur de Montbeugny sur l'autoroute A79. En reprochant à Moulins communauté de laisser traîner le dossier : « Si elle ne veut pas le faire, le mieux, c'est qu'on me le dise tout de suite ! ».

**Enquête publique unique concernant les demandes d'autorisation
environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique présentées
par la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES en vue d'obtenir
l'autorisation pour la création d'un entrepôt logistique sur le site de
LOGIPARC 03 à MONTBEUGNY (Allier)**

INVITATION A UNE RÉUNION PUBLIQUE

Une enquête publique, ordonnée par Madame la Préfète de l'Allier, se déroule, du 6 février au 20 mars 2023, en mairie de MONTBEUGNY, portant sur une demande d'autorisation environnementale et sur l'institution de servitudes d'utilité publique (SUP) présentées par le société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES, en vue d'obtenir l'autorisation de créer un entrepôt logistique au Logiparc 03, sur la commune de Montbeugny.

Dans le cadre de cette enquête, et afin de favoriser une meilleure connaissance de ce projet par les habitants de la commune et des communes voisines, une RÉUNION PUBLIQUE sera présidée par Daniel BLANCHARD, le commissaire-enquêteur nommé par Madame la Préfète de l'Allier par arrêté n° 105 bis/2023 du 11 janvier 2023 pour recueillir les observations du public et émettre son avis motivé à l'issue de l'enquête, le

Lundi 20 février 2023, à 18 h.15

à la salle polyvalente de Montbeugny

en présence de Monsieur le Maire de Montbeugny et de représentants de la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES, qui apporteront des réponses aux interrogations des participants.

*** ***

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

ALLIER

COMMUNE

MONTBEUGNY

Pièce témoin
N° 6

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à *deux demandes d'autorisation environnementales*
et d'institution de servitudes d'utilité publique
présentées par la société EIFFAGE
CONSTRUCTION CONFLUENCES en vue
d'obtenir l'autorisation pour la construction
d'un entrepôt logistique sur le territoire
de la commune de MONTBEUGNY
(Allier).

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : les demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique présentées par la société EIFFAGES CONSTRUCTION CONFLUENCES en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'un entrepôt logistique à MONTBEUGNY

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 105 bis / 2023 en date du 11 janvier 2023 de

M. le Maire de :
 M. le Préfet de : l'Allier

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

M. Daniel BLANCHARD qualité Commissaire enquêteur
Membres titulaires : M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
Membres suppléants : M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 6 février 2023 au 20 mars 2023

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de 03340 MONTBEUGNY

Autres lieux de consultation du dossier : /

Registre d'enquête :

comportant huit (8) feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de 03340 MONTBEUGNY

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Préfecture de l'Allier
2 rue Michel de l'Hospital 03000 MOULINS

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les lundi 6 février 2023 de 9h00 à 12h00 et de _____ à _____
les jeudi 16 février 2023 de 9h00 à 12h00 et de _____ à _____
les lundi 20 février 2023 de 16h00 à 18h00 et de _____ à _____
les jeudi 9 mars 2023 de 9h00 à 12h00 et de _____ à _____
les lundi 20 mars 2023 de 9h00 à 12h00 et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 15 février 2023 de 09 heures - à 12 heures -

Observations de M⁽¹⁾

Aucune personne rencontrée.

Le 16 février 2023, de 09 heures à 12 heures
Aucune personne rencontrée.

Le 20 février 2023, de 16 heures à 18 heures
Aucune personne rencontrée.

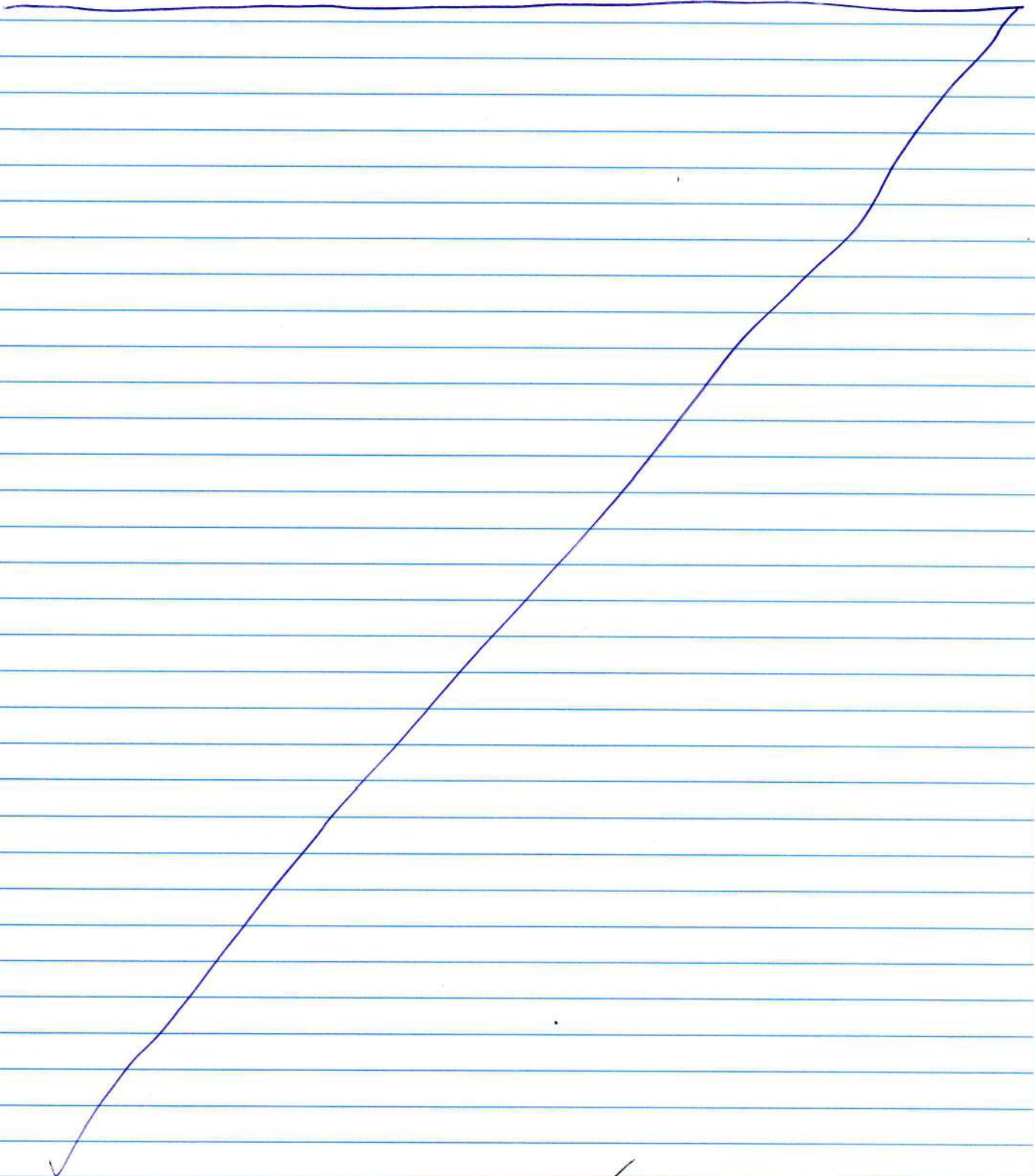
Le 09 Mars 2023, de 09 heures à 12 heures
Aucune personne rencontrée.

Le 20 Mars 2023, de 09 heures à 12 heures

le 20 mars. M Pentar, Gérard
se m'oppose à l'installation
de l'entrepôt de stockage

et cette fois ci. Je veux être
au courant de ce qui va être
décidé.

~~sept~~



Le lundi 20 Mars 2023 à 12 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Daniel BLANCHARD déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant quarante-trois (43) jours consécutifs, du 06 Février 2023 au 20 Mars 2023 de aux jours et heures d'ouverture de la mairie et de de MONTBEUGNY (Allier) heures

Les observations ont été consignées au registre

par une personne(s) (pages n° 2 à 3).

En outre, j'ai reçu deux lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre (relatives à une précédente enquête similaire)

1 lettre en date du 15 Mars 2022 de M. ~~Gerard~~ Gérard PEURTON

2 lettre en date du 14 Juin 2022 de M. Gérard PEURTON

~~3~~ ainsi que deux contributions déposées sur le Registre Numérique entre le 3 Mars 2023 et le 6 Mars 2023 :

4/1 lettre en date du "Claude" (déposée le 3 Mars 2023 à 10h55)
2 "Sarah ZAMMIT" (déposée le 6 Mars 2023 à 15h57)

~~5~~ lettre en date du _____ de M _____

~~6~~ lettre en date du _____ de M _____

signature



Berger
Levrault

PEURTON BERARD

Le 15 MARS 2022

44 RUE DU DOCTEUR DOND

Residence 1^{er} Thonier

62 APPT 143 Moulins 03000

Tel. 04-70 35 29.55.

VU,
Le commissaire en chef

à Monsieur le Préfet.

2 pages

Monsieur,

J'ai l'honneur ma demande de m'accoler un rendez vous auprès de monsieur le maire de Montbeugny
1^{er} Pour la vente du terrain qui touche ma maison et pourquoi j'ai été vu l'autrement enclavé.

2^o Anote Prefectoral que l'ont a pas voulu me faire connaître a cause du terrain de Moto tout a été entaché de beaucoup de vis de forme. Pourquoi ne le faire a donner le droit au terrain de moto de fonctionner et que ma maison qui a été expertisé on m'a pas proposer quoique ce soit et surtout ont me rien sur l'anote Prefectoral.

J'ai été demander des explications
après 4 week end je sors d'une longue
periode d'hospital
et maintenant apres que vous faite
enquete Publique pour l'implantation
d'un entrepot et ma maison et au moins
d'1 km.

Je pense que M^e le maire en a ete
assez deloyale -

Je vous demande une confrontation avec
M^e le Maire sur cela a titre groceux
en presence de M^e le defendeur des droit
est de M^{me} TRUBUIN conseillere de l'oulinage
excusez mon ecriture tout ceci est
les sequelles de ma maladie et
de l'accident que j'ai eue

Recevez Monsieur mes sinceres salutations
je vous envoie un contact rapidement

GPF

Pour le terrain de moto je veux etre contacte
Pour la réatution municipale qui doit lieu
bientot

merci



Mr Pevton Gérard
44 rue du Docteur Deuss
B^t F2 2^eme Etage N°143
03000 Maulins "

Maulins le 14 Juin 2022

Madame la Préfète,

Malgré plusieurs relances je vous confirme que je vous demande toujours une confrontation avec Mr le Maire de Montbony organisée par vos services. EN PRESENCE DU DEFENSEUR DES DROIT

Je vous confirme que je suis toujours opposé à la construction de lieux de stockage de la société Concerto.

Si tout le monde avait été honnête, ce courrier n'aurait pas lieu d'être.

Je vous rappelle que je souhaite savoir pourquoi Mr le Maire a converti la vente du terrain de ma maison, (qui touche ma maison) et pourquoi je n'ai pas eu le droit d'avoir connaissance de l'arrêté préfectoral au sujet du terrain de moto.

Madame la préfète, recevez mes sincères
salutations.

VU,
Le commissaire enquêteur

Bien Cordialement

Mr Peurtou

CyP

Même LA PREFETE MAISON ET SUITE
MOINS DE 1 Km DU LIEU DE STOCKAGE
DE CONCERTS

CyP

Moulins 20.03.2023

Même LA PREFETE.

APRÈS CONCERTS - une autre adrette
demande de d'untalé je m'oppose à cela
et fais je veux être tenue au courant de la
décision

Recevez Madame mes sincères salutations

CyP

VU,
Le commissaire enquêteur



REGISTRE NUMERIQUE

by PubliLégal

REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUETE PUBLIQUE

EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES - création d'un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de MONTBEUGNY

Contributions du 03/03/2023 au 05/03/2023

Rapport généré le 06/03/2023 à 04h02

Nombre de contributions : 1

N° de rapport : 1137-M-20230306-1822-69052

@1 - Claude

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 03/03/2023 à 10h55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je suis opposé a ce projet

Contribution : Au lieu de construire ,bétonner ,artificialiser les sols ,pour stocké des produits qui sont cachés derrière des numéros .Une aberration ,un non sens vu la période que nous vivons et le pire est peut être a venir . Mieux serai de cultiver ces terres pour nourrir les humains ,proposer des installations maraichères de petites ou moyennes tailles . Du départ ce projet de Logiparc est une erreur de la com d agglo . Le département a agrandi la route pour les camions ,il y a rien de prévu pour le transport par le rail ,un problème persiste pour les eaux usées du site. etc. ... Que laisserons nous au génération future , posez vous la question ..

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Moulins

Adresse email : cc_robin03@msn.com (Non validée)

Adresse ip : 2a01:e0a:45f:41a0:28d8:285b:7228:4440

VU,
Le commissaire enquêteur



REGISTRE NUMERIQUE

by PubliLégal

REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUETE PUBLIQUE

EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES - création d'un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de MONTBEUGNY

Contributions du 06/03/2023 au 06/03/2023

Rapport généré le 07/03/2023 à 04h02

Nombre de contributions : 1

N° de rapport : 1137-M-20230307-1823-69124

E2 - Sarah ZAMMIT

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 06/03/2023 à 15h57

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Accès étude impact environnementale - Projet Eiffage

Contribution : Bonjour, Je recherche de l'information concernant le projet « Construction d'un entrepôt logistique LogiParc03 » par Eiffage. Aux deux liens de l'enquête publique suivants, nous ne trouvons pas l'étude d'incidence environnementale ou étude d'impact : <https://www.allier.gouv.fr/consultations-publiques-en-cours-a2762.html> <https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-montbeugny> Serait-il possible de m'envoyer le lien vers l'étude environnementale ? J'aurais également souhaité avoir accès à la réponse du développeur de projet à l'avis MRAE de juillet 2022. Malgré la mention de ces documents, ceux-ci ne semblent pas disponibles sur internet. En vous remerciant, Sarah ZAMMIT

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse email : sarah.zammit@artifex-conseil.fr (Non validée)

Département de l'Allier

Pièce témoin
N° 7

Commune de MONTBEUGNY

Enquête publique relative aux demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique présentées par la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES en vue d'obtenir l'autorisation pour la construction d'un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de MONTBEUGNY (Allier)

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE
des observations écrites et orales
formulées par le public au cours de l'enquête

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : les demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique présentées par la société EIFFAGES CONSTRUCTION CONFLUENCES en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'un entrepôt logistique à MONTBEUGNY

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 105 bis / 2023 en date du 11 janvier 2023 de

M. le Maire de :
 M. le Préfet de : l'Allier

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

M. Daniel BLANCHARD qualité Commissaire enquêteur
Membres titulaires : M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
Membres suppléants : M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 6 février 2023 au 20 mars 2023

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de 03340 MONTBEUGNY

Autres lieux de consultation du dossier : /

Registre d'enquête :

comportant huit (8) feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de 03340 MONTBEUGNY

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Préfecture de l'Allier
2 rue Michel de l'Hospital 03000 MOULINS

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les lundi 6 février 2023 de 9h00 à 12h00 et de _____ à _____
les jeudi 16 février 2023 de 9h00 à 12h00 et de _____ à _____
les lundi 20 février 2023 de 16h00 à 18h00 et de _____ à _____
les jeudi 9 mars 2023 de 9h00 à 12h00 et de _____ à _____
les lundi 20 mars 2023 de 9h00 à 12h00 et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 15 février 2023 de 09 heures - à 12 heures -

Observations de M⁽¹⁾

Aucune personne rencontrée.

Le 16 février 2023, de 09 heures à 12 heures
Aucune personne rencontrée.

Le 20 février 2023, de 16 heures à 18 heures
Aucune personne rencontrée.

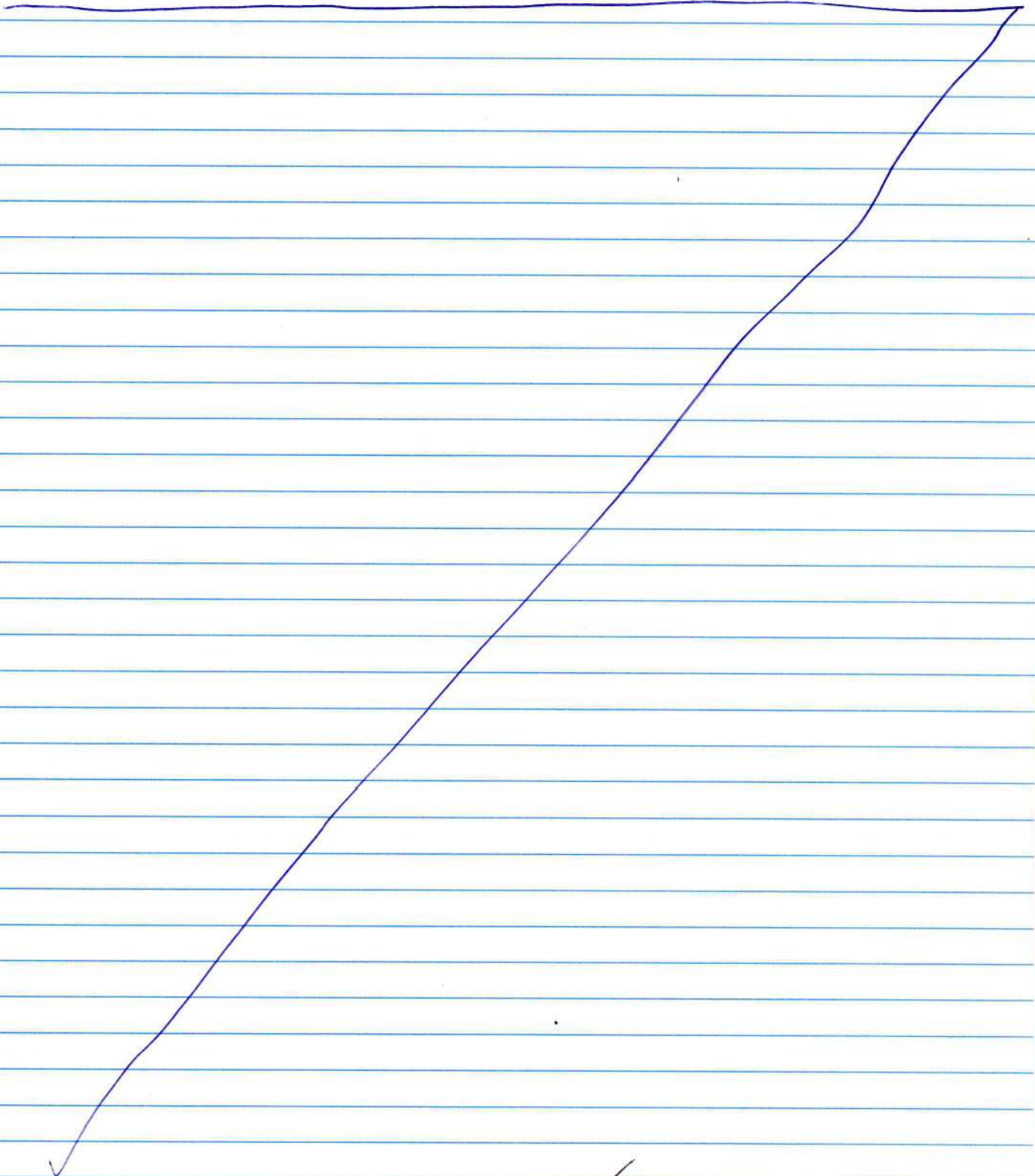
Le 09 Mars 2023, de 09 heures à 12 heures
Aucune personne rencontrée.

Le 20 Mars 2023, de 09 heures à 12 heures

le 20 mars. M Pentar, Gérard
se m'oppose à l'installation
de l'entrepôt de stockage

et cette fois ci. Je veux être
au courant de ce qui va être
décidé.

~~sept~~



[Signature]

Le lundi 20 Mars 2023 à 12 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Daniel BLANCHARD déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant quarante-trois (43) jours consécutifs, du 06 Février 2023 au 20 Mars 2023 de aux jours et heures d'ouverture de la mairie et de de MONTBEUGNY (Allier) heures

Les observations ont été consignées au registre

par une personne(s) (pages n° 2 à 3).

En outre, j'ai reçu deux lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre (relatives à une précédente enquête similaire)

1 lettre en date du 15 Mars 2022 de M. ~~Gerard~~ Gérard PEURTON

2 lettre en date du 14 Juin 2022 de M. Gérard PEURTON

~~3~~ ainsi que deux contributions déposées sur le Registre Numérique entre le 3 Mars 2023 et le 6 Mars 2023 :

4/1 lettre en date du "Claude" (déposée le 3 Mars 2023 à 10h55)
2 "Sarah ZAMMIT" (déposée le 6 Mars 2023 à 15h57)

~~5~~ lettre en date du _____ de M _____

~~6~~ lettre en date du _____ de M _____

signature



Berger
Levrault

PEURTON BERARD

Le 15 MARS 2022

44 RUE DU DOCTEUR DOND

Residence 1^{er} Thonier

62 APPT 143 Moulins 03000

Tel. 04-70 35 29.55.

VU,
Le commissaire en chef

à Monsieur le Préfet.

2 pages

Monsieur,

J'ai l'honneur ma demande de m'accoler un rendez vous auprès de monsieur le maire de Montbenny
1^{er} Pour la vente du terrain qui touche ma maison et pourquoi j'ai été vu l'autrement enclavé.

2^o Anote Prefectoral que l'ont a pas voulu me faire connaître a cause du terrain de Moto tout a été entaché de beaucoup de vis de forme. Pourquoi ne le faire a donner le droit au terrain de moto de fonctionner et que ma maison qui a été expertisé on m'a pas proposer quoique ce soit et surtout ont me rien sur l'anote Prefectoral.

J'ai été demander des explications
après 4 week end je sors d'une longue
période d'hôpital
et maintenant après que vous faite
enquête Publique pour l'implantation
d'un entrepot et ma maison et au moins
d'1 km.

Je pense que M^e le maire a été
assez déloyale -

Je vous demande une confrontation avec
M^e le Maire sur cela a titre groceux
en présence de M^e le défenseur des droit
est de M^{me} TRUBUIN conseillère de l'oulin
excusez mon écriture tout ceci est
les séquelles de ma maladie et
de l'accident que j'ai eu

Recevez Monsieur mes sincères salutations
je vous prie un contact rapidement

GPF

Pour le terrain de moto je veux être contacté
Pour la réhabilitation municipale qui doit être
révisité

merci



Mr Pewton Gérard
44 rue du Docteur Dewis
B^t F2 2^eme Etage N°143
03000 Maulins "

Maulins le 14 Juin 2022

Madame la Préfète,

Malgré plusieurs relances je vous confirme que je vous demande toujours une confrontation avec Mr le Maire de Montbony organisée par vos services. EN PRESENCE DU DEFENSEUR DES DROIT

Je vous confirme que je suis toujours opposé à la construction de lieux de stockage de la société Concerto.

Si tout le monde avait été honnête, ce courrier n'aurait pas lieu d'être.

Je vous rappelle que je souhaite savoir pourquoi Mr le Maire a converti la vente du terrain de ma maison, (qui touche ma maison) et pourquoi je n'ai pas eu le droit d'avoir connaissance de l'arrêté préfectoral au sujet du terrain de moto.

Madame la préfète, recevez mes sincères
salutations -

VU,
Le commissaire enquêteur

Bien Cordialement

Mr Peurtou

CyP

Même LA PREFETE MAISON ET SUITE
MOINS DE 1 Km DU LIEU DE STOCKAGE
DE CONCERTS

CyP

Moulin 20.03.2023

Même LA PREFETE

APRÈS CONCERTS - une autre adrette
demande d'urbanité je m'oppose à cela
et fais je veux être tenue au courant de la
décision

Recevez Madame mes sincères salutations

CyP

VU,
Le commissaire enquêteur



REGISTRE NUMERIQUE

by PubliLégal

REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUETE PUBLIQUE

EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES - création d'un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de MONTBEUGNY

Contributions du 03/03/2023 au 05/03/2023

Rapport généré le 06/03/2023 à 04h02

Nombre de contributions : 1

N° de rapport : 1137-M-20230306-1822-69052

@1 - Claude

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 03/03/2023 à 10h55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je suis opposé a ce projet

Contribution : Au lieu de construire ,bétonner ,artificialiser les sols ,pour stocké des produits qui sont cachés derrière des numéros .Une aberration ,un non sens vu la période que nous vivons et le pire est peut être a venir . Mieux serai de cultiver ces terres pour nourrir les humains ,proposer des installations maraichères de petites ou moyennes tailles . Du départ ce projet de Logiparc est une erreur de la com d agglo . Le département a agrandi la route pour les camions ,il y a rien de prévu pour le transport par le rail ,un problème persiste pour les eaux usées du site. etc. ... Que laisserons nous au génération future , posez vous la question ..

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Moulins

Adresse email : cc_robin03@msn.com (Non validée)

Adresse ip : 2a01:e0a:45f:41a0:28d8:285b:7228:4440

VU,
Le commissaire enquêteur



REGISTRE NUMERIQUE

by PubliLégal

REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUETE PUBLIQUE

EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES - création d'un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de MONTBEUGNY

Contributions du 06/03/2023 au 06/03/2023

Rapport généré le 07/03/2023 à 04h02

Nombre de contributions : 1

N° de rapport : 1137-M-20230307-1823-69124

E2 - Sarah ZAMMIT

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 06/03/2023 à 15h57

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Accès étude impact environnementale - Projet Eiffage

Contribution : Bonjour, Je recherche de l'information concernant le projet « Construction d'un entrepôt logistique LogiParc03 » par Eiffage. Aux deux liens de l'enquête publique suivants, nous ne trouvons pas l'étude d'incidence environnementale ou étude d'impact : <https://www.allier.gouv.fr/consultations-publiques-en-cours-a2762.html> <https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-montbeugny> Serait-il possible de m'envoyer le lien vers l'étude environnementale ? J'aurais également souhaité avoir accès à la réponse du développeur de projet à l'avis MRAE de juillet 2022. Malgré la mention de ces documents, ceux-ci ne semblent pas disponibles sur internet. En vous remerciant, Sarah ZAMMIT

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse email : sarah.zammit@artifex-conseil.fr (Non validée)

DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE

**PROJET ENTREPOT SEVESO
A MONTBEUGNY (03)**



*Mémoire en réponse au PV de synthèse des
observations écrites et orales formulées pendant
l'enquête publique*

CE DOSSIER A ETE REALISE AVEC L'ASSISTANCE DE :



AGENCE AUVERGNE RHONE-ALPES

Parc Technologique La Pardieu
19, av Léonard de Vinci
63 063 CLERMONT-FERRAND cedex

Intervenant SOCOTEC	Delphine AUDRAS Tel : 06 10 81 21 65 delphine.audras@socotec.om	Cheffe de projet
Intervenant SOCOTEC	Isabelle AUBERT isabelle.aubert@socotec.com	Supervision – Direction technique

Date d'édition	Nature de la révision	Rapport rédigé par	Rapport validé par
03/04/2023	Rapport final	Delphine AUDRAS	Isabelle AUBERT

La reprographie de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sous réserve d'en citer la source.

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	4
2. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS	5
2.1 PERSONNES RENCONTREES LORS DES PERMANENCES	5
2.2 COURRIERS PARVENUS AU COURS DE L'ENQUETE.....	5
2.3 COURRIERS DEPOSES SUR SITE INTERNET	5
2.4 DEPOSITIONS DANS REGISTRE D'ENQUETE PAPIER.....	5
2.5 DEPOSITIONS DANS REGISTRE D'ENQUETE NUMERIQUE	6
2.6 AVIS DE L'ETAT	7
2.7 AVIS DE LA MRAE	8
2.8 RAPPORT SDIS ALLIER	8
2.9 AVIS CONSEIL MUNICIPAL MONTBEUGNY	8

1. PREAMBULE

EIFFAGE Construction Confluences a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale le 30 juillet 2021 pour la construction d'un entrepôt de stockage de matières dangereuses classé sous le régime ICPE SEVESO Seuil Haut.

L'enquête publique associée à cette demande d'autorisation s'est déroulée du 06 février 2023 au 20 mars 2023

Le présent document constitue le mémoire en réponse au PV de synthèse des observations écrites et orales formulées par le public au cours de l'enquête et adressé par Monsieur Dany Blanchard, commissaire enquêteur, le 23 avril 2023.

Annexe 1 : PV de synthèse observations

Annexe 2 : Avis de l'autorité environnementale n°2022-ARA-AP-1371 + mémoire en réponse du pétitionnaire

2. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

2.1 Personnes rencontrées lors des permanences

– Déposition de Monsieur Peurton

1°) Monsieur Gérard PEURTON, propriétaire d'une maison voisine du Logiparc 03, demeurant 44 rue du Docteur Denis, bâtiment F2 n° 143 à Moulins, accompagné par Monsieur Raymond CAVAU, demeurant résidence Les Cèdres, 19 avenue Émile Zola à Yzeure. Avec beaucoup de difficulté lié à sa santé et à son état physique, Monsieur Peurton nous remet deux courriers destinés au préfet de l'Allier et à la Préfète de l'Allier, respectivement datés du 15 mars 2022 et du 14 juin 2022, par lesquels il sollicitait un rendez-vous, assisté du défenseur des droits, afin d'exprimer son opposition à la fois sur la réalisation du projet logistique « Converso » et sur la pratique de la moto sur un terrain tout proche du sien, autorisée par Monsieur le Maire de Montbeugny. Sur le registre d'enquête de la présente enquête, Monsieur Gérard Peurton affirme s'opposer à l'installation de l'entrepôt de stockage (Eiffage), concluant son intervention par la formule « et, cette fois-ci, je veux être au courant de ce qui va être décidé. ».

Réponse Eiffage :

M. PEURTON s'oppose au projet Eiffage sans apporter de raisons motivées. De ce fait, il est difficile pour Eiffage Construction Confluences de lui apporter des éléments de réponses circonstanciés.

La pratique de moto sur le terrain voisin de M. PEURTON n'est pas en lien avec le projet EIFFAGE donc aucun élément de réponse ne sera apporté.

2.2 Courriers parvenus au cours de l'enquête

NEANT

2.3 Courriers déposés sur site internet

NEANT

2.4 Dépôts dans registre d'enquête papier

Cf. A 5 – 1°) : Déposition de M. Gérard PEURTON.

Réponse Eiffage :

Cf. réponse paragraphe 2.1

2.5 Dépôts dans registre d'enquête numérique

– Déposition de « Claude »

Au lieu de construire, bétonner, artificialiser les sols, pour stocké des produits qui sont cachés derrière des numéros. Une aberration, un non-sens vu la période que nous vivons et le pire est peut-être à venir. Mieux serai de cultiver ces terres pour nourrir les humains, proposer des installations maraichères de petites ou moyennes tailles. Du départ ce projet de Logiparc est une erreur de la com d'agglomération. Le département a agrandi la route pour les camions, il n'y a rien de prévu pour le transport par le rail, un problème persiste pour les eaux usées du site. etc. ... Que laisserons nous au génération future. Posez-vous la question .. »

Réponse Eiffage :

Les remarques soulevées par « Claude » portent plus globalement sur l'aménagement du Logiparc et non sur le projet EIFFAGE en tant que tel. De ce fait, Eiffage ne peut apporter les éléments de réponses sur l'aménagement du LOGIPARC et les dessertes routières ou ferroviaires en lieu et place de la communauté de communes.

– Déposition de Sarah Zammit

Bonjour, je recherche de l'information concernant le projet « Construction d'un entrepôt logistique Logiparc03 » par Eiffage. Aux deux liens de l'enquête publique suivants, nous ne trouvons pas l'étude d'incidence environnementale ou étude d'impact : <https://www.allier.gouv.fr/consultations-publiques-en-cours-a2762.html> <https://www.allier.gouv.fr/registrenumerique.fr/eiffage-construction-confluences-montbeugny> Serait-il possible de m'envoyer le lien vers l'étude environnementale ? J'aurais également souhaité avoir accès à la réponse du développeur de projet à l'avis MRAE de juillet 2022. Malgré la mention de ces documents, ceux-ci ne semblent pas disponibles sur internet. En vous remerciant, Sarah ZAMMIT

Réponse Eiffage :

Il s'agit d'une employée d'un bureau d'études environnemental du Sud de la France qui souhaitait prendre de l'information.

N'ayant pas trouvé d'anomalie sur le registre d'enquête publique, nous avons appelé son bureau pour lui proposer de l'aide.

Finalement aucune suite n'a été donnée par le Bureau d'étude à cette proposition.

2.6 Avis de l'Etat

– Avis DDAARS

Après analyse des différentes mesures ERC (éviter, réduire, compenser), ce service formule les observations ci-dessous : Une campagne de mesure acoustique devra être réalisée afin d'obtenir les niveaux sonores réels au droit du site et au niveau des lieux-dits les plus proches. En cas de non-conformité, le porteur de projet devra prévoir des mesures correctives adéquates afin de retrouver des niveaux sonores acceptables. Concernant la qualité de l'air extérieur, le porteur de projet devra prévoir des analyses des rejets atmosphériques. Ces analyses devront être réalisées dans le cadre de l'application des dispositions du futur arrêté préfectoral du site. Ces mesures devront être réalisées par un bureau d'études compétent et selon les référentiels en vigueur. Concernant la pollution lumineuse, le porteur de projet devra suivre les dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2018, relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses et non celui du 13 janvier 2013.

Réponse Eiffage :

Les mesures acoustiques seront effectuées après la mise en exploitation du site.

Aucun rejet atmosphérique n'est envisagé sur le site hormis les contrôles sur la chaudière gaz conformément au décret n° 2009-648 du 9 juin 2009 relatif au contrôle des chaudières dont la puissance nominale est supérieure à 400 kilowatts et inférieure à 20 mégawatts.

L'exploitant veillera au respect de l'arrêté du 27 décembre 2013 pour la gestion de la pollution lumineuse.

– Avis DDT

Urbanisme : Le projet est situé en zone constructible à vocation d'activités de la carte communale de Montbeugny.

Police de l'eau : Le projet est inclus dans la ZAC du Logiparc de Montbeugny qui a fait l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2150) par arrêté préfectoral n° 817/2011 du 10 mars 2011. Le projet devra respecter les prescriptions prévues en matière de gestion des eaux pluviales.

Avis favorable sous réserve que soit rappelée la nécessité de respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de la ZAC en matière de gestion des eaux pluviales.

Réponse Eiffage :

Le projet a intégré les prescriptions prévues en matière de gestion des eaux pluviales fixées par l'arrêté préfectoral n° 817/2011 du 10 mars 2011 d'autorisation de la ZAC.

2.7 Avis de la MRAE

Le pétitionnaire a répondu à l'avis de la MRAE par un mémoire en réponse qui est joint en annexe.

2.8 Rapport SDIS Allier

Les préconisations et observations formulées par le SDIS 03 dans leur rapport d'étude ont été prises en compte dans notre mémoire en réponse à la complétude du dossier de demande d'autorisation de mai 2022 et seront respectées.

2.9 Avis Conseil Municipal Montbeugny

Une sensibilisation sera faite auprès du futur exploitant pour associer les Conseillers Municipaux qui le souhaitent aux exercices réglementaires de sécurité.

Concernant les remarques sur le barreau routier, la création de la station d'épuration, les parkings de stationnement de PL au sein de la zone, ces dernières relèvent des aménagements de la ZAC donc du ressort de la communauté de communes et non de EIFFAGE.

Annexe 1 : PV de synthèse observations

Annexe 2 : Avis de l'autorité environnementale n°2022-ARA-AP-1371 + mémoire en réponse du pétitionnaire